cipal des enquêtes, et il y est saisi comme un homme ou une femme de convictions sinon de désirs[1]. En tout cas un individu supposé choisir et décider de ce qu'il fait, notamment lorsqu'il blesse, tue, ou plus encore lorsqu'il fait montre de cruauté.

Caractériser l'objet du livre comme exercice historiographique permet également de justifier la sélection des principaux terrains empiriques sur lesquels porte l'opération critique. Ceux-ci sont au nombre de trois : le front occidental de 1914-1918, le front oriental d'après juin 1941, enfin le génocide de 1994 au Rwanda. Le fait de placer côte à côte la mort de masse de la Grande Guerre, les fusillades au bord des fosses de la Shoah en ex-Union soviétique et l'assassinat des Tutsi par leurs voisins Hutu ne va pas de soi. La mise en parallèle ne suggère évidemment pas que les trois cas sont comparables en tant qu'événements. Le premier conflit mondial met face à face des armées de conscrits dans le cadre d'une lutte qui, pour meurtrière qu'elle ait été, obéit malgré tout à certaines « lois de la guerre », notamment eu égard au traitement des prisonniers. Les deux génocides, eux, visent des victimes civiles sans défense dans un déséquilibre complet des forces en présence. Par ailleurs, et en conséquence, les acteurs des violences sont perçus de façon opposée : d'un côté des soldats héros courageux défenseurs de leur patrie, qu'on peut décrire à la fois comme agents et victimes de la violence ; de l'autre des bourreaux souvent cruels qui n'hésitent pas à tuer indistinctement hommes, femmes et enfants.

Malgré ces différences qu'on peut dire indépassables, les trois cas peuvent être pensés ensemble précisément au sens où ils font l'objet d'une lecture interprétative commune — qui est aussi, pour une part, une controverse. Pour chaque occurrence, les questions générales soulevées par les spécialistes sont proches sinon homologues. Elles tournent autour de l'engagement et de l'endurance des protagonistes. Comment rendre raison de la participation meurtrière ? Comment expliquer qu'ils aient tenu aussi longtemps dans de telles conditions ? Les réponses données divergent souvent sur une même ligne de crête. Dans les trois configurations, une large part

1. Pour une illustration de cette tendance, voir par exemple Pamela E. Swett, Corey Ross, Fabrice d'Almeida (dir.), *Pleasure and Power in Nazi Germany*, Londres, Palgrave Macmillan, 2011.

des spécialistes, très majoritaire dans le cas de la Première Guerre mondiale et de la Shoah, moins importante pour ce qui concerne le génocide des Tutsi, considèrent les acteurs des violences comme des individus qui nous sont, eu égard à ce qu'ils pensent et croient, fondamentalement étrangers. Voilà comment on peut résumer les choses : l'engagement des combattants des tranchées ne saurait être pleinement compris sans restituer la culture de guerre spécifique qui fonde leurs raisons d'agir et explique leur consentement au conflit ; les bourreaux allemands ou hutu sont eux aussi guidés par des motifs culturels singuliers, sinon une morale propre, différente de la nôtre (humaniste), dont il reviendrait au chercheur de dévoiler l'agissante présence dans les têtes. À travers la discussion dont il fait l'objet, c'est ce fil démonstratif largement partagé (soutenir l'altérité radicale des acteurs) qui relie les différents terrains entre eux, et non leurs qualités intrinsèques[1].

Reste une question. Pourquoi précisément ces trois-là ? Il est évident que bien d'autres conflits auraient pu être intégrés à l'étude. Le politiste Benjamin Valentino recense ainsi 37 tueries de masse au long du siècle dernier, entendues comme le massacre intentionnel d'au moins 50 000 civils sur une période de moins de cinq années, ensemble auquel il faudrait ajouter nombre de massacres coloniaux dont les liens à la Shoah (existe-t-il un chemin allemand conduisant de la destruction des Herero en 1904 en Namibie à celle des Juifs européens quarante ans plus tard ?) sont aujourd'hui très débattus[2]. L'ampleur numérique de la littérature, ajoutée aux barrières linguistiques, rend cependant impossible une maîtrise approfondie de tous les terrains violents — la bibliothèque attachée à l'étude de la Shoah est, à elle seule, désormais trop vaste pour être

1. En cela, le livre se distingue de nombreuses tentatives pour penser les continuités entre premier et second conflit mondial, par exemple sous l'angle d'une longue « guerre civile européenne », de la présumée « brutalisation » des sociétés d'après 1918, ou de la génération des enfants frustrés de combattants de la Grande Guerre. Voir notamment Anne Duménil, Nicolas Beaupré, Christian Ingrao (dir.), *1914-1945. L'Ère de la guerre. Violence, mobilisations, deuil*, 2 vol., Paris, Agnès Viénot Éditions, 2004 ou Donald Bloxham, Robert Gerwarth (dir.), *Political Violence in Twentieth-Century Europe*, Cambridge, Cambridge U.P., 2011.

2. Benjamin Valentino, *Final Solutions. Mass Killing and Genocide in the Twentieth Century*, Ithaca, Cornell U.P., 2004. Pour des références sur le débat colonial, voir la bibliographie *infra*, p. 419.

consentaient au conflit, s'ils voulaient la guerre. Prost estime que ces questions n'ont pas de sens parce que c'est poser à un niveau individuel un problème qui est d'abord collectif : « Les combattants ont tenu dans des équipes, dans des petits groupes, par solidarité avec leurs pairs. D'ailleurs, quand ils désertent, c'est pendant leur permission, quand ils sont en dehors de leur groupe. »

De la même façon, l'historien considère que poser le problème des entrées en résistance à l'aide des notions couramment admises « d'accommodement, d'ajustement, d'ambivalence ou de dissimulation » revient à faire fausse route. Tout comme les poilus n'ont, dans leur immense majorité, pas eu le choix entre partir ou refuser la mobilisation, l'engagement résistant, explique-t-il, ne relève que rarement d'une délibération autonome, d'une décision en toute connaissance de cause. Et Prost d'expliquer qu'il pense qu'il aurait sans doute été résistant, non par choix héroïque, mais plus vraisemblablement par effet induit ou conséquence de sa position dans la structure sociale de l'époque. Voici son explication :

> Parce que mon réseau de relations étant ce qu'il est, un jour un copain serait venu me voir et m'aurait dit : "Écoute, j'ai un type qui se cache, est-ce que tu peux l'abriter pour la nuit ?" Et étant donné le type de rapports que j'ai avec les membres de mon réseau de relations, j'aurais dit oui. Et derrière ce premier "oui" il y en aurait eu d'autres. C'est-à-dire que ce n'est pas exactement un choix. C'est un choix d'une certaine manière mais ce qui compte, c'est le réseau de relations. Et la vraie question est de savoir comment des individus qui ne se connaissent pas parfaitement, et qui ne se connaissent pas tous, vont finir par constituer des groupes résistants, parce que la résistance n'est pas individuelle, elle est collective[1].

D'aucuns jugeront qu'Antoine Prost exagère, qu'on ne peut résumer un engagement, même naissant, à une affaire de canapé-lit, qu'il donne une trop grande place aux entourages et aux sociabilités, ou que l'entrée en résistance a aussi été le cadre d'élans volontaires, de ferveur et de foi. Il faudrait

1. Intervention d'Antoine Prost à la table-ronde « À propos des concepts et de leurs usages », *in* Pierre Laborie, François Marcot (dir.), *Les Comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande. Historiographie, normes, prismes, 1940-1945*, Rennes, PUR, 2015, p. 45-46.

alors répondre que l'argument ne contredit pas l'hypothèse processuelle, au sens où l'appartenance à un réseau amical présuppose, en vertu du fait qu'on ne choisit pas ses amis par hasard, une certaine homogénéité des positions idéologiques, et donc que les différents membres du groupe ne seront pas étrangers ou hostiles par principe à l'idée même de résistance. La question qui se pose est alors la suivante : peut-on transposer ce type de démonstration sur le terrain des violences de masse, en montrant justement les formes d'encastrement social dont elles sont l'objet ? C'est ce que l'on se propose de faire maintenant, en prenant pour cas d'étude le génocide tutsi au Rwanda. L'événement a l'intérêt, on va le voir, de soulever la question de l'entrée dans la violence extrême à plusieurs échelles d'analyse, territoriale comme individuelle.

ÉTUDE N° 5
ENTRER EN MASSACRE. L'EXTERMINATION DES TUTSI RWANDAIS, AVRIL-JUILLET 1994

Pourquoi avoir choisi le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 pour illustrer et discuter l'intérêt d'une explication processuelle en matière de violences de masse ? À coup sûr, bien d'autres situations extrêmes auraient pu tenir ce rôle. On pourrait même avancer que toute irruption de violences de ce type est redevable, en tant que crise, d'une argumentation renvoyant au suivi, pas à pas, de l'enchaînement des événements qui la constituent. En outre, il peut sembler paradoxal, pour mettre au travail ce genre de démarche, de prendre un événement aussi borné dans sa chronologie et total dans son ampleur que le génocide tutsi. Pourquoi vouloir remettre de la temporalité dans un épisode intense (cent jours du 6 avril à juillet 1994, mais en fait au plus un mois dans bien des lieux), en apparence peu différencié spatialement (l'ensemble du territoire administré par le gouvernement intérimaire est balayé par la vague de tueries), et pour lequel les explications renvoyant à la haine et au racisme sont massivement avancées ?

Le choix d'utiliser le génocide tutsi comme indicateur des

potentialités et mérites de l'approche processuelle tient précisément à ce caractère « fermé » de l'événement et des interprétations qui lui sont données. À rebours de l'image d'un déchaînement spontané de violences ethniques qui aurait été dupliqué à l'identique sur l'ensemble du territoire, image que la formule du « génocide à la machette » n'a pas peu contribué à forger[1], on peut montrer combien, même et surtout dans ce cas, le retour à la chronologie, celle des collines comme celle des exécuteurs, est éclairant pour qui souhaite mieux comprendre les modalités différenciées d'entrée et de maintien dans les massacres. La discussion repose ici non plus sur un ou deux ouvrages spécifiques, mais sur un ensemble d'enquêtes menées au Rwanda au cours des années 2000 par des chercheurs alors doctorants et dont les travaux constituent désormais le cœur de la littérature spécialisée disponible[2].

Historicités du génocide

Plus encore que lors d'occurrences génocidaires antérieures, le cas rwandais choque, ébranle l'analyste par son ampleur et sa fulgurance. Une fois déclenchées, les tueries sont aussi massives que rapides. Elles mobilisent une part importante des communautés locales et ont pour objectif la disparition complète de « l'ennemi » tutsi, femmes, enfants et biens confondus. Paradoxalement — mais c'est le lot de tous les génocides que de susciter semblables difficultés et controverses — le nombre de victimes reste objet de vifs débats, y compris dans le monde scientifique[3]. Plutôt que de prendre position dans cette discussion minée par des enjeux politiques, je voudrais ici suivre les observations proposées par Scott Straus et Philip Verwimp à partir d'une même source : la base de données constituée entre 1996 et 1999

1. Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes*, Paris, Seuil, 2003. Pour une discussion, voir Claudine Vidal, « Un "génocide à la machette" », *in* Marc Le Pape, Johanna Siméant, Claudine Vidal (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, 2006, p. 21-35.
2. Ils sont présentés en détail dans la bibliographie, p. 429-432.
3. Pour un état des lieux, voir la bibliographie, p. 432-435.

par l'association de victimes Ibuka pour la seule préfecture de Kibuye, où ses enquêteurs ont recensé 59 050 tués. À mon sens, l'intérêt du travail d'Ibuka réside moins dans ce résultat global, qui ne dit rien d'autre que sa propre énormité et peut être discuté (l'enquête menée en 2000 par le gouvernement rwandais dénombre, pour cette même préfecture de Kibuye, 84 341 morts « déclarés »), que dans les données qui l'accompagnent.

Les bénévoles d'Ibuka ont cherché à renseigner systématiquement l'identité des victimes (nom, sexe et âge) et les circonstances de la mort (où, quand, comment ?) suivant un modèle ensuite repris par les enquêtes administratives officielles. Straus et Verwimp se sont appuyés sur ces données pour donner la mesure du caractère génocidaire des tueries. La date de décès, souvent au jour près, permet de montrer que les trois quarts des morts dans la préfecture sont assassinés dans les deux premières semaines du gigantesque massacre, entre le 7 et le 21 avril. Si l'on compte 1 200 tués par jour en moyenne pendant la séquence qui va du 7 avril au 7 juillet, ce chiffre grimpe à 3 000 pour les quinze premiers jours, et à 6 000 pour les 13 et 14 avril, deux journées de grandes tueries[1]. Par ailleurs, le croisement de la chronologie avec les informations concernant le sexe et l'âge montre que, dès les premiers jours, la volonté d'extermination est totale. Scott Straus publie ainsi des figures très frappantes où la courbe de l'évolution quotidienne des disparitions d'enfants épouse parfaitement celle de l'ensemble des morts. De même, il montre que la proportion de femmes et de filles parmi les décès de la préfecture est proche de la parité jusqu'au 50e jour[2]. C'est seulement à partir de cette date qu'elle diminue, tout en restant jusqu'au bout supérieure à 25 %.

Le recensement des morts dans les préfectures homologues de celle de Kibuye peut varier en chiffres absolus, pas en valeurs relatives. Netteté de la découpe chronologique et brièveté des épisodes de tueries, systématicité des massacres

1. Philip Verwimp, « Death and Survival during the 1994 genocide in Rwanda », *Population Studies*, vol. 58, n° 2, 2004, p. 233-245.
2. Scott Straus, *The Order of Genocide. Race, Power and War in Rwanda*, Cornell, Cornell U.P., 2006., fig. 2.2 à 2.5.

sur tout le territoire aux mains des génocidaires, omniprésence de la propagande et de l'appareil d'État : tout concourt à lire le cataclysme sous la forme d'une soudaine explosion de haine qui a touché à l'identique l'ensemble du pays pendant trois mois.

Bien qu'en apparence l'égale densité des massacres n'incite pas à ce type de démarche, deux manières de réintroduire de la temporalité dans l'analyse ont été proposées. La première, classique, consiste à réinscrire l'événement dans ses historicités — du passé précolonial aux effets délétères de la démocratisation. La seconde est moins historique que, précisément, processuelle : prenant acte de l'existence, derrière la tragique homogénéité des bilans terminaux, d'une grande variété locale des dates de basculement dans le meurtre, elle cherche à restituer la diversité des modalités (donc des raisons ?) de l'entrée en génocide.

Deux enquêtes de première main, celles de Jean-Paul Kimonyo et d'Emmanuel Viret, peuvent être qualifiées de pleinement historiennes au sens où chacun s'efforce de relier les configurations génocidaires observables sur son terrain d'enquête à l'histoire de cet espace depuis l'indépendance du pays[1]. Jean-Paul Kimonyo reprend une perspective proche de celle de l'historien Paul Bois en tentant de montrer que resurgissent en 1994, au cœur des massacres, des rapports de force politiques qui étaient ceux des années 1959-1962 et que le régime à parti unique de Habyarimana avait en quelque sorte figés dans la glace — tout comme la géographie électorale de l'Ouest français au début de la IIIe République serait une forme de rejeu, un siècle plus tard, des antagonismes révolutionnaires[2]. Emmanuel Viret, quant à lui, replace le génocide et ses acteurs au sein du double mouvement historique de production de techniques d'encadrement des populations (longue durée) et de constitution de relations de clientèle au moment de la monétisation de l'économie

1. Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda, un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008 ; Emmanuel Viret, *Les habits de la foule : techniques de gouvernement, clientèles sociales et violence au Rwanda rural (1963-1994)*, thèse de doctorat, IEP Paris, 2011 (non publiée).

2. Paul Bois, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion, 1971.

(moyenne durée). *In fine*, il cherche à montrer comment ces deux phénomènes ont été articulés à l'économie de la violence qui s'installe au Rwanda avec la démocratisation progressive à partir de 1990.

Les deux chercheurs ne sont pas les seuls à mobiliser ce type de recontextualisation historique du génocide. À un degré ou un autre, toutes les recherches spécialisées font référence à la longue construction du clivage ethnique, aux pogroms et violences sous les républiques, enfin et surtout aux années préparatoires, 1990-1994, où se conjuguent guerre avec le Front patriotique rwandais (FPR)[1] et démocratisation violente. Les renvois à l'histoire du pays tiennent une place centrale dans les chapitres et ouvrages de synthèse qui construisent l'événement comme cas d'école pour les « *genocide studies* »[2], et l'on retrouve dans nombre de monographies locales la présence de ce type de schéma finaliste faisant se succéder plusieurs chapitres consacrés à faire l'histoire du lieu avant de dédier le dernier d'entre eux à la « réalisation » effective des massacres de 1994[3]. Pour en rendre raison, leurs récits font appel, suivant un modèle proche de celui par lequel Christopher Browning conclut ses *Hommes ordinaires*[4], au format désormais habituel de la liste ou du bouquet de facteurs explicatifs présumés avoir joué un rôle dans le basculement génocidaire. Aux côtés d'arguments organisationnels supposés avoir facilité la matérialité des massacres, les facteurs historiques ont le statut de dernière instance explicative.

1. Le FPR est un mouvement politique créé en 1987 par des exilés tutsi réfugiés dans les pays voisins, en particulier en Ouganda. Sa branche militaire, l'Armée patriotique rwandaise, lance une vaste offensive pour reprendre le pouvoir à partir de 1990. Voir José Kagabo et Théo Karabayinga, « Les réfugiés, de l'exil au retour armé », *Les Temps modernes*, n° 583, 1995, p. 63-90 et Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda, demain ! Une longue marche vers la transformation*, Paris, Karthala, 2017, p. 19-69, 99-118.

2. Voir les « synthèses non historiennes » dans le panorama général qui ouvre la bibliographie thématique, p. 416-417.

3. Voir notamment Paul Rutayisire et Privat Rutazibwa, *Génocide à Nyarubuye*, Kigali, Éditions rwandaises, 2007 ; Charles Kabwete Mulinda, *A Space for Genocide. Local Authorities, Local Population and Local Histories in Gishamvu and Kibayi (Rwanda)*, thèse University of the Western Cape, Afrique du Sud, 2010 ; Philibert Gakwenzire, *Les Politiques de discrimination, persécutions et génocide des Tutsi en commune de Rubungo et de Gikomero (1960-1994)*, thèse de l'ULB, 2016-2017.

4. Voir *supra*, chap. 1.

ESSAI D'INVENTAIRE DES PRINCIPAUX FACTEURS EXPLICATIFS MENTIONNÉS DANS LE CAS DU GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

— Des facteurs historiques de longue durée, en général réunis sous le label « legs colonial », parmi lesquels l'ethnicisation des rapports sociaux travaillée au long du siècle, ou encore la prétention jamais démentie de l'administration centrale, quelle qu'elle soit, à encadrer les populations via un étroit maillage du territoire.

— Des facteurs historiques de moyenne durée, pour l'essentiel les conflits politiques et les violences de 1959-1964 qui font suite à l'indépendance et à la prise du pouvoir par la majorité hutu, puis les pogroms antitutsi de 1973, enfin l'instauration du régime autoritaire de Habyarimana.

— Des facteurs historiques de courte durée sous la forme de l'irruption de la guerre à partir de 1990 avec la reprise des attaques du FPR, mais aussi de conflits politiques violents à la suite de la réintroduction du pluripartisme en 1991.

— Des facteurs idéologiques et médiatiques à travers le rôle de la propagande des « médias du génocide » dans le déploiement d'une haine antitutsi[1].

— Des facteurs démographiques et économiques qui mettent en avant la densité de population, le manque de terres cultivables disponibles et l'extrême misère, avec 86 % de la population en dessous du seuil de pauvreté en 1994, taux le plus élevé au monde à l'époque[2], mais encore le poids des déplacés hutu de l'intérieur (on estime leur nombre entre 900 000 à 1 million en 1993, soit 1/7 de la population), en raison de la guerre et de l'avancée du FPR, sans compter les réfugiés hutu du Burundi.

— Des facteurs événementiels, au premier rang desquels la reprise des combats et l'attentat contre l'avion présidentiel le 6 avril 1994.

— Des facteurs organisationnels et structurels : la capacité des idéologues partisans d'une ligne dure à s'emparer du pouvoir et à éliminer toute opposition après le 6 avril, l'engagement dans les tueries de l'armée et des milices, le rôle décisif de tout ou partie des élites locales ; la morphologie sociale des collines, avec un enrégimentement marqué des populations.

1. Voir sur ce point Jean-Pierre Chrétien (dir.), *Les Médias du génocide*, Paris, Kathala, 1995.

2. Human Rights Watch, FIDH, Alison Des Forges (dir.), *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Karthala, 1999, p. 306.

On pourrait poursuivre et affiner longtemps l'inventaire — en un sens, les travaux macrologiques et autres synthèses ne font pas autre chose[1]. De fait, cette liste synthétise des arguments souvent examinés de façon disparate et représente déjà un progrès considérable par rapport à toute explication monocausale. Reste qu'elle soulève deux problèmes délicats. Le premier renvoie à la cohérence interne et/ou à la hiérarchisation des facteurs considérés : peut-on passer de la liste à un modèle articulant entre eux les différents composants ? Le second est plus spécifique aux arguments historiques : ceux-ci butent, par principe en quelque sorte, sur les formes de rupture radicale qui caractérisent le génocide.

L'exposé du « faisceau de facteurs » explicatifs peut laisser insatisfait précisément parce qu'il ne pèse ou n'évalue pas le poids respectif d'éléments explicatifs qui sont au mieux non ordonnés, au pire en partie contradictoires les uns par rapport aux autres. Abram de Swaan fait face à un dilemme de cet ordre dans le chapitre qu'il consacre au cas rwandais dans *Diviser pour tuer*[2]. Tout au long du livre, il insiste sur le travail de compartimentation sociale — morale, juridique voire physique — qui précède souvent le déploiement de violences de masse. Dès lors, il est logique que la plus grande partie de son analyse du cas rwandais soit consacrée à rappeler l'histoire des identifications ethniques au XX^e^ siècle et à souligner le rôle joué par les propagandistes de la haine dans la décennie qui précède le génocide. Au terme du chapitre pourtant, l'auteur finit par reconnaître, littérature spécialisée à l'appui, que cette explication est au moins insuffisante : l'intégration ethnique restait forte en 1994, il n'y avait pas de séparation absolue, physique comme morale, entre Hutu et Tutsi.

1. L'ouvrage de Florent Piton représente un remarquable exemple de ce type de démarche : *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018. Voir également son article de synthèse, « Identifier, haïr, exterminer. Questions de recherche autour du génocide des Tutsi du Rwanda », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 2021 (en ligne).

2. Abram de Swaan, *Diviser pour tuer. Les régimes génocidaires et leurs hommes de main*, Paris, Seuil, 2016 [2014], chap. 5.

Dès lors, la question qui se pose est la suivante : les sciences sociales sont-elles en mesure d'aller plus loin en hiérarchisant et en ordonnant les différents facteurs retenus, en expliquant mieux qu'à gros traits l'engagement dans les tueries ? Telle est la tâche que se sont donnée les travaux dont il est ici question. Nul ne la résume plus explicitement que Scott Straus au terme du chapitre introductif de son livre, dans lequel il a, lui aussi, balayé l'éventail des raisons couramment avancées : « Tous ces arguments, écrit-il, sont plausibles, ils ont pu jouer : l'objectif analytique du livre est de savoir s'ils ont effectivement joué et à quel point ils sont importants[1]. » Les auteurs convoqués sont-ils parvenus à leur but, et si oui par quels moyens ?

Le second problème soulevé par l'inventaire renvoie au statut des arguments historiques. On pourrait avancer que les travaux dont le moteur explicatif consiste à réinsérer le génocide dans l'histoire générale du Rwanda se heurtent à un obstacle de taille : l'exceptionnalité de l'événement dans cette même histoire, au sens où le génocide a ceci de spécifique, par rapport aux violences et pogroms antérieurs, que cette fois et sauf très rares exceptions les églises et bâtiments administratifs qui, par le passé, servaient de refuge aux victimes perdirent leur statut de sanctuaires protecteurs[2]. Et cette fois, même les proches ou les familiers devinrent leurs propres bourreaux[3].

Tout cela ne signifie pas que les explications recourant à l'histoire longue du pays soient inutiles ou erronées. Il est clair, par exemple, qu'il est difficile de comprendre la fabrique d'un « ennemi tutsi » sans faire référence aux pratiques d'identification ethnique élaborées par les colons allemands puis belges et réaffirmées après l'indépendance. De la même façon, l'origine prétendument « révolutionnaire » — à la fois endogène et

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 39.

2. Sur ce point, voir la synthèse d'Antoine Mugesera, *Les Conditions de vie des Tutsi au Rwanda de 1959 à 1990. Persécutions et massacres antérieurs au génocide de 1990 à 1994*, Paris, Izuba, 2015.

3. Deux thèses francophones récentes se sont plus intéressées à ces enjeux : Amélie Faucheux, *Massacrer dans l'intimité : la question des ruptures de liens sociaux et familiaux dans le cas du génocide des Tutsis du Rwanda de 1994*, thèse EHESS, 2019 et Violaine Baraduc, *Violences d'un autre genre. Ethnographier les mémoires criminelles des prisonnières génocidaires du Rwanda*, thèse EHESS, 2022, dont elle a publié une partie sous le titre : *Tout les oblige à mourir. L'infanticide génocidaire en 1994 au Rwanda*, Paris, CNRS Éditions, 2024.

populaire — du régime hutu en 1959[1], avant l'indépendance officielle en 1962, est à coup sûr importante pour comprendre l'autorité symbolique de l'État et pourquoi, en 1994, les appels des génocidaires à la levée en masse pour défendre les acquis de la « révolution » contre « l'ancien régime » tutsi ont pu trouver un écho dans les populations paysannes. Pour autant, ces facteurs historiques sont insuffisants, à eux seuls, pour rendre raison de la nouveauté ou, plus exactement, de la radicalité génocidaire telle qu'elle se manifeste durant les cent jours de 1994.

Restituer des processus pour expliquer des différences

La seconde manière de réintroduire de la temporalité dans l'événement n'est pas, comme précédemment, extérieure à celui-ci, mais au contraire interne. Elle trouve son origine et son fondement dans un constat empirique aussi simple qu'essentiel : à rebours de l'image d'une vague de violence recouvrant le pays de façon uniforme, on peut observer des décalages locaux dans la temporalité des violences, aussi bien au niveau agrégé du secteur ou de la commune qu'au niveau individuel des exécuteurs, dont l'intégration aux groupes de tueurs a été plus ou moins rapide et plus ou moins engageante. Défaire l'homogénéité apparente de l'événement a dès lors consisté à en suivre, au niveau le plus fin possible, le déroulement. Il a fallu réduire la focale pour se rapprocher et tenter de rendre aux contextes génocidaires leur temporalité propre — avec le risque, néanmoins, de ne plus rien pouvoir constater d'autre qu'une multitude de configurations locales en apparence irréductibles les unes aux autres.

Cette réduction de la focale d'observation contribue à donner à ces travaux un même air de famille. Le glissement s'est opéré précocement. *Aucun témoin ne doit survivre*, paru en 1999, opère déjà suivant ce schéma : après une première partie consacrée à une synthèse nationale, il propose des zooms de plus en plus précis sur le déroulement du génocide dans la préfecture de Butare, puis descend au niveau de deux communes.

1. Le thème de la « révolution sociale » constitue le récit idéologique fondateur du Parmehutu.

Le gros volume porté par les associations de défense des droits humains a servi en ce sens de matrice pour l'ensemble des enquêtes lancées à sa suite. André Guichaoua s'est attaché, en prenant appui sur des sources documentaires multiples (administratives, bancaires, personnelles), à l'étude approfondie du cas de Butare. Jean-Paul Kimonyo reprend le modèle en emboîtant les niveaux d'observation préfectoraux (Butare, où la résistance au génocide a été la plus longue, et Kibuye, où à l'inverse les violences ont débuté immédiatement, dès le 7 avril) et communaux (Kigembe, par où les violences ont débuté dans Butare encore majoritairement résistant, et Gitesi, qui fut au contraire une commune entrée « tardivement » en génocide par rapport à ses voisines de Kibuye). Hélène Dumas propose une monographie de la commune de Shyorongi, au nord de la capitale dans la préfecture de Kigali rural. Lee Ann Fujii, Bert Ingelaere, Omar McDoom descendent au niveau du secteur ou de la cellule[1], souvent en comparant entre elles plusieurs de ces entités administratives là encore choisies selon un critère de maximisation des différences[2]. Le dernier nommé étudie ainsi quatre cellules : deux au nord, dans la préfecture de Ruhengeri favorable à l'ancien président et proche du front, deux au sud, dans la « préfecture rebelle » (Guichaoua) de Butare, loin de la guerre et dominée par les partis d'opposition ; deux où le niveau de violence est très élevé, deux autres où elle apparaît de moindre intensité[3].

Cette réduction de la focale d'observation tient pour partie aux capacités d'enquête limitées dont dispose un chercheur solitaire, surtout lorsqu'il opte pour une démarche ethnographique cumulant observations et entretiens. Elle est aussi la conséquence de l'ouverture des procès Gacaca intentés dans une phase pilote dès 2002 et généralisés à tout le territoire entre 2006 et 2012 (voir encadré). Parce que les procès ont eu pour caractéristique de se tenir localement, dans les limites administratives existantes au moment du génocide, leur observation tend « naturellement » à favoriser des monographies infracommunales. Elle participe aussi grandement à défaire la représentation courante du génocide comme une foule immense et désordonnée de tueurs en rendant aux massacres de proximité leur économie et leur concrétude.

Omar McDoom travaille à partir de ces données. Voilà comment il présente sous une forme synthétique les quatre cellules où il enquête : chaque entité regroupe environ 900 habitants, parmi lesquels entre 35 et 85 individus sont tutsi. Les taux de mortalité varient de 23 à 88 %. Les accusés, recensés sur les listes Gacaca, regroupent entre une dizaine et une soixantaine d'hommes par cellule. Ils représentent au maximum un quart de la population masculine adulte de chaque circonscription et, dans tous les cas, un tueur pour une victime[1]. Ce type de mise à plat objective, aussi froide soit-elle, permet de prendre conscience des dimensions de l'engagement génocidaire — et ce même s'il est sans doute restrictif de limiter la participation populaire aux seuls bourreaux tels qu'ils sont définis par les catégories des lois Gacaca.

L'économie de l'enquête n'est pas la seule raison, tant s'en faut, de cette réduction de la focale. Preuve en est le fait que celle-ci n'aboutit pas nécessairement à l'adoption d'un cadre monographique. Parmi les auteurs mentionnés, Ingelaere, McDoom, Verwimp et Straus adoptent une démarche microsociologique, à l'échelle de l'individu, qui peut être mise en œuvre à un échelon administratif réduit, mais peut aussi prétendre à une représentativité nationale, comme dans le cas de l'échantillon d'exécuteurs emprisonnés constitué par Scott Straus, ou avec le sondage préfectoral, croisant Hutu et Tutsi et, parmi les premiers, tueurs et non-tueurs, réalisé par Omar McDoom pour Butare et Ruhengeri[2].

1. La cellule est l'unité administrative de base de l'État rwandais au moment du génocide. Elle regroupe environ 50 familles, soit de 300 à 1 000 personnes, avec à leur tête un comité de 5 membres dirigé par le responsable de cellule. Un secteur regroupe de 4 à 6 cellules.

2. Respectivement : André Guichaoua, *Rwanda 1994. Les Politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala, 2005 ; J.-P. Kimonyo, *Rwanda, un génocide populaire*, *op. cit.* ; Hélène Dumas, *Le Génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014 ; Lee Ann Fujii, *Killing Neighbors. Webs of violence in Rwanda*, Cornell, Cornell U.P., 2009 ; Bert Ingelaere, *Inside Rwanda's Gacaca Courts. Seeking Justice after Genocide*, Madison, Wisconsin U.P., 2016 ; Omar McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence. Security, Authority, and Opportunity in Rwanda's Genocide*, these LSE, 2009.

3. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 200, tab. 5.3.

1. *Ibid.*

2. O. McDoom construit un échantillon par quotas (régions et professions) regroupant 294 Rwandais, 104 individus convaincus, selon les lois

Au-delà de ces travaux au raisonnement statistique, pour toutes les enquêtes, même celles qui reposent sur une forme plus narrative, l'abaissement de la focale n'a pas pour objet de multiplier les monographies suivant un schéma où une meilleure compréhension d'ensemble naîtrait de l'addition progressive des chroniques locales[1]. Il s'agit plutôt de faire de cette échelle d'observation un outil permettant de produire des effets de connaissance spécifiques, en l'occurrence de comprendre comment — par quels processus — les appels à la violence ont été relayés et mis en œuvre, dans des environnements sociaux où les réseaux d'interconnaissance ont une forme et une histoire à la fois comparables (l'éventail des configurations possibles du génocide n'est pas infini, des traits communs peuvent être dégagés) et en même temps jamais identiques à celle de leurs voisins.

LES PROCÈS GACACA

L'instauration officielle des juridictions Gacaca, dans les lois de 2004, répond à la volonté de désengorger un système judiciaire qui ne peut faire face au nombre de personnes à juger (en 1999, on compte 130 000 individus emprisonnés pour suspicion de participation au génocide). Des expériences pilotes avaient été mises en place dans 12 secteurs à partir de 2002, étendues en 2003-2004 à 118 secteurs et 751 cours. Elles sont généralisées au niveau national à partir de 2005. De janvier 2005 à juin 2006 s'ouvre la première phase du processus, celle de la collecte d'informations au niveau des cellules : tous les habitants majeurs sont tenus de participer aux assemblées et incités à avouer ou à dénoncer des faits de participation au génocide. Des listes de bourreaux et de victimes sont établies localement. À partir de juillet 2006 débute, sans que la collecte d'informations soit jamais stoppée, la phase des procès, qui se prolonge jusqu'à la clôture officielle du processus en juin 2012.

Chaque crime est classé sur une échelle de trois catégories qui constitue aussi la structure du barème des peines : la catégorie 1 regroupe les individus accusés d'avoir été des instigateurs du génocide, des tueurs zélés ou d'avoir torturé, violé, ou profané les corps des victimes ; la catégorie 2 rassemble les individus accusés d'être des tueurs « ordinaires » ou d'avoir participé aux groupes d'attaques même s'ils n'ont pas tué ou n'avaient pas l'intention de le faire ; la catégorie 3 concerne les seules atteintes aux biens (vols, pillages, destructions, etc.).

Selon les lois de 2004, les crimes les plus graves de la catégorie 1 devaient être jugés par des juridictions ordinaires, les tribunaux Gacaca se contentant des accusés de la catégorie 2 (jugés au niveau du secteur) et de la catégorie 3 (au niveau des cellules). Deux nouvelles lois, en 2007 et 2008, viennent modifier le schéma initial pour gérer le trop grand nombre de faits en attente de jugement, les opérations de collecte d'information ayant donné des résultats plus amples que prévu. La loi de 2007 ajoute 2000 tribunaux aux 12 103 existants, fait pression pour que les juges travaillent plus vite et affine la catégorie 2 pour permettre d'alléger les peines des crimes les moins graves et, ainsi, de vider les prisons. Celle de 2008 accentue cette pente en permettant que certains crimes de la catégorie 1 (viols et tortures notamment) soient désormais jugés devant les cours Gacaca. On reviendra plus loin sur les résultats agrégés de ces procès. À ma connaissance, après l'étude de Phil Clark, paru alors que les procès n'étaient pas terminés, les enquêtes les plus complètes et précises (mais aussi les plus critiques) sur ces dispositifs sont celles de Bert Ingelaere et de Jens Meierhenrich[1].

Les deux manières, externe (historique) et interne (processuelle), par lesquelles on peut réintroduire de la temporalité dans le génocide butent sur le même obstacle, qui est aussi l'enjeu de l'explication : l'exceptionnalité de l'événement au regard de son caractère systématique et total. Les récits historiens sont confrontés à l'ampleur du seuil franchi en avril 1994. Bien sûr, le génocide peut et doit être replacé dans la continuité d'institutions, matérielles et idéelles, qui lui préexistent. Il n'en reste pas moins que l'incertitude et la contingence restaient très fortes au moment où l'avion présidentiel est abattu. Les fils historiques ne permettent qu'incomplètement de com-

Gacaca, de participation au génocide (ils cumulent emprisonnement à l'époque de l'enquête et présence sur les listes établies par les cours Gacaca), et 190 « non-participants », dont 21 Tutsi (7,1 % du total) (*ibid.*, p. 241).

1. Pour une discussion sur cette question, voir Claire Zalc, Tal Bruttmann, Ivan Ermakoff et N. Mariot (ed.), *Pour une microhistoire de la Shoah*, Paris, Seuil, 2012.

1. Phil Clark, *The Gacaca Courts, Post-Genocide Justice and Reconciliation in Rwanda*, Cambridge, Cambridge U.P., 2010 et Jens Meierhenrich, *The Violence of Law. The Formation and Deformation of Gacaca Courts in Rwanda*, Cambridge, Cambridge U.P., 2024.

prendre comment les tueries ont pu prendre une forme aussi radicale et systématique.

Les narrations processuelles, pour leur part, font face au même risque, mais dessiné cette fois sous la forme de l'émiettement ou de l'épuisement dans la juxtaposition des particularités et des nuances locales. Il est plusieurs manières de présenter le problème. La plus simple revient à énoncer une question, traditionnelle dans l'étude des processus révolutionnaires, de convergence ou d'alignement : comment expliquer que la diversité des expériences locales n'empêche jamais que l'issue soit partout identique, au sens où c'est toujours la violence extrême qui l'emporte ? À la seule exception de la commune de Giti (une sur les 145 que compte le pays), où la résistance du bourgmestre est consolidée par l'arrivée rapide des troupes du FPR, la configuration locale du pouvoir finit, dans tous les cas, par basculer du côté des génocidaires. En d'autres termes, l'enjeu consiste ici à parvenir à tenir ensemble la multiplicité des cas de figure locaux et l'unicité du génocide comme rupture absolue, les détails et appropriations locales de l'événement en même temps que son grand dessein.

Une manière un peu différente de soulever le même problème consiste à interroger le rôle des liens sociaux dans un déferlement de violence aussi entier et brutal. Tous les auteurs soulignent l'importance des assassinats par des voisins immédiats voire au sein des familles, ainsi que l'existence d'actes de torture et d'avilissement des corps pendant et après le meurtre. Le retournement soudain des liens de proximité constitue à la fois la nouveauté — qui a tant surpris les victimes — et l'une des principales « intrigues » scientifiques nées de la tragédie. Il invite à concevoir le génocide comme un moment de profond délitement des liens sociaux.

Mais les observateurs notent également le caractère orchestré, collectif, public et organisé des massacres. Par-delà l'image de groupes de tueurs bruyants et surexcités, on ne fait jamais n'importe quoi : il y a des ordres, un encadrement, une ritualisation des meurtres dont il faut rendre compte. Sous l'angle des tueurs, le génocide semble illustrer une perpétuation des attaches et des règles sociales du temps de paix. Comment interpréter, dès lors, le fait que les liens sociaux semblent à la fois jouer à plein côté bourreaux et avoir fait défaut côté victimes, où les voisins et les familiers ont parfois pu se retourner contre leurs proches ? Est-ce une vraie question sociologique ou un faux paradoxe, au sens où les deux mouvements, en apparence contraires, constitueraient en fait les deux faces de la même pièce ? Voilà le problème que les enquêtes menées sur place aident à démêler. Avant de montrer comment elles ont cherché à réinstiller du même dans la diversité, il faut d'abord revenir au constat premier que les violences n'ont pas débuté en même temps ni de la même manière partout.

Défaire le déferlement, ou comment un territoire entre en génocide

Le constat de différences à la fois chronologiques et organisationnelles dans le déclenchement des violences constitue très tôt l'une des principales manières de mettre l'événement en énigme. Il est central dès la publication du volume de Human Rights Watch de 1999 : ses rédacteurs montrent que dans certaines préfectures et communes, le génocide a été fulgurant quand, ailleurs, il a été plus long à débuter — jusqu'à dix-huit jours après l'attentat du 6 avril dans certaines unités administratives de la région de Butare où le préfet, aidé des responsables militaire et policier locaux, parvient à s'opposer aux meurtres jusqu'à sa destitution par les autorités centrales. Alison Des Forges et ses coauteurs remarquent aussi que dans certaines communes, les militaires ou des milices venues de l'extérieur ont pris l'initiative et encadré les tueries, alors que dans d'autres les responsables administratifs ont été à la manœuvre, ailleurs encore des édiles politiques ou/et économiques — mais toujours une part des élites locales.

Les travaux ultérieurs reprennent ce constat comme postulat de départ, voire le systématisent dans le cas de Scott Straus. Dans un premier mouvement, celui-ci tente d'expliquer le décalage qui sépare trois ensembles de préfectures selon que les violences y ont débuté immédiatement après l'attentat du 6 avril, entre le 9 et le 14 du mois, ou « tardivement », c'est-à-dire après le 15. À ce niveau d'agrégation, le travail statistique mené donne des résultats décevants. Excepté pour ce qui concerne l'implantation locale du MRND, l'ancien parti unique de Habyarimana, et la proximité du front, l'analyse ne montre pas l'existence de corrélations fortes entre moment du

déclenchement des violences et l'une des 18 variables intégrées au modèle, parmi lesquelles le niveau d'éducation, la taille des parcelles foncières, la densité de population, la part de Tutsi dans la population ou la proximité de Kigali.

Scott Straus choisit alors d'abaisser son échelle d'analyse d'un échelon administratif[1]. Suivant cette fois une démonstration narrative partagée par la quasi-totalité des autres enquêtes, il retrace les trajectoires génocidaires de cinq communes. Choisies pour leur caractère contrasté, l'histoire au jour le jour de ces espaces durant les événements permet d'illustrer la relative diversité des processus de mise en œuvre des violences. Diversité parce que leur temporalité comme leurs initiateurs sont chaque fois différents. Quatre configurations sont illustrées : première possibilité, ce sont les représentants locaux de l'État — bourgmestre et responsables de secteurs, aidés de policiers et de gendarmes — qui relaient les directives centrales et « guident » les assauts. Deuxième situation : les mêmes résistent avant de finir, souvent sous la menace, par se rallier à la fraction locale des partisans d'un déploiement généralisé de la violence. Troisième cas de figure : ils s'opposent, plus ou moins longtemps, jusqu'à la mort ou la fuite, et ce sont alors d'autres édiles locaux plus ou moins coalisés — représentants des partis politiques, entrepreneurs et petits notables, fonctionnaires — qui prennent la tête des massacres. Quatrième et dernière possibilité, des individualités extérieures à la commune concernée, militaires et miliciens, viennent suppléer les « défaillances » locales.

L'observation de semblables décalages, à la fois temporels et organisationnels, dans l'émergence des violences a pour premier mérite de remettre en cause les explications trop générales ou englobantes. Elle conduit à discuter la présence d'un effet massif de la haine ethnique ou de la propagande. L'argument avancé est simple : si la haine antitutsi était la cause centrale des violences, comment expliquer que celles-ci ne se soient pas déclenchées partout au même moment ? Pourquoi

1. Voir la très suggestive carte des communes rwandaises en fonction de la date locale de début des violences établie par l'auteur (S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 249), reproduite dans F. Piton, *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, *op. cit.*, p. 112 et dans O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 220.

la haine ou les effets de la propagande se seraient-ils fait sentir immédiatement ici, plus tardivement là ?

Dans le même sens, le rappel des chroniques locales du génocide permet de réfuter l'hypothèse de l'existence d'une chaîne de commandement huilée qui serait allée des directives centrales aux paysans en passant par le relais des administrateurs locaux. Bien sûr, nombre de bourgmestres, de chefs de secteur et autres responsables de cellule ont pris la tête des violences « chez eux ». Et l'encastrement des tueries dans les catégories d'État — découpage territorial, recours aux statistiques, adossement à certaines pratiques officielles comme la corvée — est l'une des caractéristiques du génocide. Pour autant, celui-ci n'est pas fait que d'obéissance aveugle, tant s'en faut. Les témoins soulignent aussi que de nombreux représentants de l'État ont tenté de se tenir à l'écart des massacres, sinon refusé d'obéir aux injonctions génocidaires du gouvernement intérimaire, parfois jusqu'à quinze jours après l'attentat du 6 avril. L'étape qui s'ouvre alors consiste à se demander ce que ces décalages nous disent des conditions effectives, au ras du sol, dans lesquelles les massacres ont été lancés et opérés.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU RWANDA (ET DU GÉNOCIDE)

Au printemps 1994, le Rwanda est organisé administrativement comme suit :

— 11 préfectures (dont la capitale, Kigali, voir carte) dirigées par un préfet nommé par le président.

— 145 communes regroupant entre 40 000 et 50 000 habitants en moyenne, dirigées par un bourgmestre lui aussi nommé par le président.

— Environ 1 500 secteurs, soit une dizaine par commune regroupant approximativement 5 000 habitants, avec à sa tête un chef de secteur.

— Chaque secteur est encore subdivisé en 4 à 6 cellules dans lesquelles vivent environ 50 familles, soit de 300 à 1 000 personnes, avec à leur tête un comité de 5 membres dirigé par le responsable de cellule. Le total national de cellules varie selon les auteurs : Scott Straus l'évalue à 4 par secteur, 44 par commune et 6 380 dans tout le pays[1], alors que Bert Ingelaere, sur la base des statistiques du Service national des juridictions

1. S. Straus, *The Order of genocide*, *op. cit.*, p. 116 (note 30).

Gacaca, donne les chiffres de 1 545 secteurs et 9 013 cellules au total[1].

— Enfin dans certaines communes, mais apparemment pas de façon uniforme sur le territoire, on peut encore observer la présence du *nyumbakumi*, sorte de chef de quartier responsable de dix foyers, une cinquantaine d'individus, qui organise notamment la participation de tous à l'*umuganda*, le travail communautaire ou corvée obligatoire institué sous le régime de Habyarimana.

Bien que le gouvernement ait réformé cette organisation administrative en 2006, les juridictions Gacaca sont restées organisées sur ce modèle, avec les tribunaux pour les violences physiques siégeant au niveau du secteur, ceux réservés aux atteintes aux biens au niveau des cellules. En cela, on y reviendra, la justice du génocide reproduit autant qu'elle souligne la rigidité du cadre administratif dans lequel les tueries se sont déroulées.

L'hypothèse de recherche mise en œuvre dans ces microhistoires du génocide est aussi simple que classique en sciences sociales : elle consiste à avancer que l'explication des différences temporelles observées au niveau des agrégats administratifs comme entre les acteurs eux-mêmes passe par la restitution aussi complète que possible des enchaînements à l'œuvre. Comment un milieu bascule-t-il dans la violence extrême ? Comment certains individus deviennent-ils des bourreaux quand d'autres restent, volontairement ou non, hors des violences ? Pour y parvenir, les travaux sélectionnés mobilisent deux démarches courantes.

La plupart d'entre eux recourent à un raisonnement processuel fondé sur les récits restitués ex post par les acteurs eux-mêmes, si possible en croisant les témoignages des exécuteurs et ceux des victimes survivantes. L'explication trouve ses arguments dans la description chronologique fine de schémas ou de « modèles de mobilisation » (*patterns of mobilization*). En complément, d'autres travaux, moins nombreux, déploient un raisonnement statistique dont l'objectif est la recherche de variables permettant d'expliquer la date de début des violences à un niveau administratif donné (préfecture, commune, secteur) ou la différence dans l'intensité de la participation individuelle.

1. Bert Ingelaere, « Changing lenses and contextualizing the Rwanda (post-)genocide », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, Paris, L'Harmattan, p. 409.

Je voudrais montrer, dans les pages qui suivent, comment ces deux raisonnements sont mis à l'épreuve. Il me faut toutefois souligner d'emblée qu'ils ne sont pas sur un pied d'égalité. Les travaux fondés sur des enquêtes et récits ethnographiques sont, et ce n'est bien sûr aucunement propre au cas rwandais, beaucoup moins faciles à synthétiser que ceux qui reposent sur des démonstrations statistiques. Précisément parce qu'elle est état des lieux, contraction, réduction, une revue de la littérature spécialisée peine toujours à rendre pleinement ce qui fait la puissance probatoire des travaux ethnographiques : leur capacité, dans le cadre de patientes descriptions, à restituer l'épaisseur de scènes sociales d'interconnaissance où enquêtés et enquêteurs mettent en jeu leurs réputations. En exagérant à peine, on peut dire qu'il n'est d'autre moyen de saisir pleinement la qualité démonstrative d'un récit ethnographique — ou son absence d'ailleurs, lorsque l'auteur tire des conclusions démesurées d'un matériau pauvre — que d'en lire l'entière restitution écrite.

À l'inverse, un tableau statistique ou sa représentation graphique condensent le fruit d'un long assemblage de données et ont l'avantage de pouvoir être aisément reproduites, telles quelles ou en langage naturel. En cela la présentation des « résultats » de ces travaux a toujours l'avantage par rapport à des narrations dont il est difficile sinon impossible, faute de place, de restituer l'épaisseur empirique. Malgré ces difficultés inhérentes à l'exercice, je m'efforcerai de rapporter certains des cas tirés d'observations de procès Gacaca, d'entretiens avec des bourreaux ou des victimes ou de documents d'archives dans les livres de Lee Ann Fujii, Hélène Dumas, Jean-Paul Kimonyo ou Bert Ingelaere. Il faudra alors garder à l'esprit qu'ils ne représentent qu'une petite part, qui plus est souvent tronquée faute de place, du matériau que chacun d'eux a rassemblé.

Incertitudes, contingences, décalages

Pour comprendre l'existence des variations observables au cours du basculement dans les tueries, les auteurs mentionnés

commencent par mettre en avant les hésitations des premiers instants. Plusieurs d'entre eux notent l'incertitude qui règne dans les heures voire les jours qui suivent l'annonce de l'attentat du 6 avril, soulignant en particulier que ce n'est pas toujours et immédiatement la grille ethnique qui structure la perception de la situation. Ainsi dans de nombreux secteurs du pays, notamment au sud, Hutu et Tutsi participent encore ensemble aux *irondo* (singulier *amarondo*), les rondes nocturnes dites « de sécurité » mises en place pour prévenir toute intrusion extérieure. Scott Straus évoque le phénomène en soulignant l'anxiété qui caractérise le pays après l'attentat[1]. L'enquête de Paul Rutayisire et Privat Rutazibwa sur le génocide à Nyarubuye, à la frontière avec la Tanzanie dans l'est du pays, illustre cette entrée décalée dans le massacre avec la préservation, jusqu'au 14 avril, de relations de solidarité entre Hutu et Tutsi locaux unis dans la résistance contre un agresseur mal identifié arrivant de l'extérieur[2]. Une situation locale qu'une jeune fille née en 1982 raconte de façon saisissante dans un cahier archivé consulté par Hélène Dumas :

> C'était le 7, l'avion d'Habyarimana est tombé et nous avons commencé à entendre que les gens qui étaient dedans étaient morts. [...] Pour nous, la guerre n'était pas encore arrivée. Mais nous n'avions pas de paix et nous ne savions pas qu'ils étaient en train de tuer les Tutsi. Cela a continué jusqu'au 11 et la guerre est arrivée de l'autre côté de chez nous. Ils incendiaient les maisons. Les habitants de Nyarubuye, Nyarutunga et Mareba [cellules du secteur] se sont mis ensemble, tous, et les Hutu étaient parmi eux. [...] Alors ils ont uni leurs forces et ils sont allés combattre pendant ces trois jours jusqu'au 14. C'est là qu'ils ont su que ceux qui étaient en train de mourir étaient les Tutsi. Les *interahamwe* qui se battaient contre les habitants de chez nous qui s'étaient mis ensemble ont appelé les gendarmes au secours et la première personne qui est morte chez nous s'appelait Vincent. Il est mort le 14. Les gendarmes sont venus, ils ont menti aux gens qui s'étaient mis ensemble pour combattre les *interahamwe* en disant : "Venez, nous venons pour vous sauver. Les *interahamwe* ne vous attaqueront plus." Tous se sont entassés là-bas. Comme les habitants avaient attrapé et ligoté un *interahamwe* pensant que c'était un voleur, un gendarme a demandé : "Qui a ligoté cet homme ?" et Vincent a répondu : "C'est moi." Il ne savait pas que c'était un problème. Aussitôt le gendarme lui a tiré une balle dans la tête et il est tombé sur place. Après, ce gendarme a aussitôt demandé : "Qui sont les membres de la famille de Vincent ?" Il y avait son oncle paternel qui s'appelait Bahutu qui a dit "C'est moi". Alors le gendarme a dit : "Incline-toi et bois le sang de ton enfant." Il a bu et après lui aussi ils l'ont tué. Les gendarmes ont dit aux habitants qui étaient là : "Que les Hutu s'asseyent d'un côté et les Tutsi de l'autre." Les gendarmes ont dit aux Hutu de couper les Tutsi en morceaux [*gutemabura*]. Ils ont commencé à les couper en morceaux et les autres ont couru vers l'église, vers les brousses. C'est à ce moment-là que nous avons su qu'une seule ethnie était en train d'être tuée[1].

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 88.
2. Paul Rutayisire et Privat Rutazibwa, *Génocide à Nyarubuye*, *op. cit.*, p. 84-85 et, pour un résumé, P. Rutayisire, « Approche locale du génocide. La région de Nyarubuye », *Vingtième Siècle*, n° 122, 2014, p. 37-49.

Omar McDoom insiste sur ce paradoxe de liens préservés plusieurs jours durant à partir du sondage par quotas (régions et professions) qu'il réalise auprès de 294 individus pour contrôler les données qu'il collecte dans les quatre cellules où il enquête. Sur les 260 Hutu et 20 Tutsi qui ont répondu à la question, 64 % des premiers et 80 % des seconds ont confirmé qu'après la mort de Habyarimana les Tutsi de leur communauté avaient bien participé, aux côtés des Hutu, aux rondes de nuit, et que c'est seulement dans les heures et jours qui suivent que l'ennemi a été désigné comme l'ensemble des Tutsi et seulement eux. 92 % des enquêtés de la préfecture de Butare, 63 % des 163 non-participants, mais encore 80,5 % des génocidaires de l'échantillon reconnaissent cette coparticipation[2]. L'argument d'un engagement conjoint dans la résistance locale est décisif, parce qu'il rappelle que l'élimination des Tutsi n'avait rien d'une évidence largement admise au soir du 6 avril ou, autrement dit, que seule une minorité d'individus étaient déjà radicalisés à cette date.

Ensuite, élément central avancé dès les premiers travaux, les auteurs montrent que certains Hutu ont tenté de briser la lec-

1. Hélène Dumas, *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2006)*, Paris, La Découverte, 2020, p. 87-88.
2. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 127 (tab. 3.10) et « Antisocial capital: a profile of Rwandan genocide perpetrators' social networks », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 58, n° 5, 2014, p. 865-893.

ture ethnique de l'événement en s'opposant aux massacres. En bien des lieux, la logique binaire « eux / nous » ne s'est imposée que progressivement, et au prix de l'élimination parfois physique des réfractaires à la violence. Cette remise en cause du prisme ethnique ne s'arrête pas, tant s'en faut, aux premières heures de la catastrophe. Bien des auteurs soulignent qu'on peut l'observer jusqu'au cœur des pratiques de violence, une fois le génocide « implanté » localement.

Plusieurs enquêtes insistent en effet sur le brouillage des identités des protagonistes, chez qui la grille « racialiste » n'est pas le cadre d'action stable que suppose un modèle explicatif centré sur l'idée de haine. Au contraire, Lee Ann Fujii met en exergue des cas non rares où certains des tueurs eux-mêmes ont pu, lorsqu'ils se retrouvaient seuls avec une ou plusieurs victimes en fuite, leur venir en aide. Elle insiste sur l'idée de zone grise en montrant comment, même dans le cas rwandais, certains leaders des massacres ont pu tenir des comportements particulièrement ambigus — déjà observés dans d'autres situations génocidaires. Observer ce type d'« écart » suppose de restituer, jour par jour voire heure par heure, le déroulement local des événements.

Dans le secteur où elle enquête (la véritable dénomination du lieu est masquée), le chef local du Mouvement démocratique républicain (MDR), un dénommé Jude, par ailleurs déjà responsable de cellule, s'impose comme nouveau conseiller de secteur le 15 avril[1]. Il se réclame de la décision du gouvernement intérimaire à Gitarama et écarte ainsi son propre neveu en poste début avril. À peine en place, sa première mesure consiste à remplacer les responsables de cellule par des hommes du MDR. À cette légitimité politique s'ajoute une autorité personnelle : d'après sa femme, les gens de sa cellule viennent le voir pour savoir que faire, et c'est lui qui permet et organise la redistribution des biens pillés après que les gens les ont apportés à son domicile.

Bien qu'il s'institue leader local du génocide (en même temps que leader politique), le comportement de Jude reste de part en part ambigu et complexe. Il dénonce son neveu comme

1. Le MDR est le principal parti d'opposition au parti unique, le MRND, à partir de 1991. L'une de ses fractions rejoindra le mouvement Hutu Power à partir de 1993. Le Premier ministre du gouvernement intérimaire d'avril 1994, Jean Kambanda, était membre du MDR.

complice parce que celui-ci, qui a gardé les tampons officiels en sa possession, donne de faux papiers aux Tutsi qui tentent de fuir. En parallèle, il se garde bien de mettre fin au système, autorisant certains sauvetages et en refusant d'autres sans prendre lui-même le risque de désobéir[1].

De la même façon, il offre à certains Tutsi d'intégrer, contre de l'argent, les groupes de tueurs pour se sauver. Fujii raconte l'histoire d'un survivant tutsi, Eugène, 25 ans, par ailleurs l'un des amis d'enfance de son neveu Paul. Grâce à ce dernier, Eugène obtient des faux papiers hutu avec timbre officiel. Plutôt que de s'enfuir vers des espaces où il n'est pas connu comme tutsi, il préfère utiliser ses papiers pour rejoindre le groupe local des *interahamwe*, parmi lesquels il a de nombreux amis hutu, d'autres jeunes de son âge. Dans l'entretien qu'il donne à Lee Ann Fujii, il affirme ne pas avoir tué mais seulement « observé ». En revanche, il a reconnu devant le procureur avoir remis des Tutsi aux tueurs : ceux-ci se servent de lui contre les siens. En tout, son groupe tue au moins dix personnes. Eugène connaît chacun d'eux, ses voisins. Cela ne l'empêche pas de tenter de protéger son oncle maternel, qui se cache. Celui-ci est finalement repéré et tué par un autre groupe venu d'un secteur voisin. Eugène échappe ainsi au fait d'être forcé à assister au meurtre, voire à devoir tuer lui-même son oncle. À l'autrice qui l'interroge pour savoir ce qu'il aurait fait, il répond : c'est difficile à dire, peut-être l'aurais-je tué pour sauver ma propre vie[2].

Dans ce cas précis, toutes les victimes viennent du même secteur, tous les tueurs aussi. Ceux-ci formaient un groupe d'amis préexistant au génocide qui vendaient des marchandises ensemble. Le groupe tient un mois avant de fuir au Congo, Eugène restant seul sur place. Selon lui, trois autres Tutsi ont utilisé la même stratégie, rejoignant les tueurs après avoir payé Jude. Bien sûr, ce type de cas, qui paraît marginal, n'a pas fait l'objet d'une enquête systématique (le pourra-t-on un jour via les archives Gacaca ?) et ne saurait être érigé en règle générale. Il a néanmoins le mérite de questionner l'hypothèse de la haine ethnique comme principal motif d'action : au cœur même des groupes de tueurs, les liens personnels antérieurs au

1. L. A. Fujii, *Killing Neighbors*, *op. cit.*, p. 132-134.
2. *Ibid.*, p. 141-144.

génocide peuvent jouer jusqu'à transcender la frontière supposée étanche vis-à-vis de l'ennemi à éliminer. De fait, et cette fois de façon bien plus courante, les récits locaux des violences soulignent combien, là où l'entrée en génocide est retardée, les franchissements de seuil et la succession de coups joués par les protagonistes renvoient bien plus à des règlements de comptes et des luttes pour le pouvoir qu'à la mise en œuvre d'un programme dont la dimension idéologique est finalement peu mise en avant.

Conflits de pouvoir et instrumentalisations de la violence

L'ensemble des enquêtes mentionnées montre que, dans bien des lieux et à condition d'une observation au plus près des personnes, la logique des violences paraît être d'abord sociale ou économique. Ces travaux conduisent à analyser le génocide sous l'angle d'une évolution de la configuration locale des rapports de force, la question de l'élimination étant saisie comme un outil de prise ou de conservation du pouvoir.

Bert Ingelaere met ainsi en exergue le cas de Ntabona, un secteur anonyme dans le centre du pays, dans la préfecture de Kigali-Rural. Dans les premiers jours d'avril, le bourgmestre de la commune parvient à repousser, au prix de la mort de certains assaillants, une attaque venue de l'extérieur. Le calme revient jusqu'à ce qu'un ancien soldat des Forces armées rwandaises, accompagné de miliciens *interahamwe*, se mette à terroriser le secteur dans la langue du génocide (« le Tutsi est l'ennemi »). En parallèle, le bourgmestre résistant est écarté et remplacé par un représentant des autorités préfectorales favorables au gouvernement intérimaire.

Le 20 avril, les tueries débutent. Mais dans l'esprit des habitants, Hutu comme Tutsi, les assaillants sont encore perçus comme une bande voulant prendre le pouvoir localement. Des chefs de familles hutu aisées, avec des revenus non agricoles, tentent de freiner le déploiement meurtrier. Ils alertent leurs voisins tutsi et évitent toute participation aux actions violentes. Leur opposition leur vaut d'être à leur tour inscrits sur les listes des exécuteurs. Une fois devenus cibles, ils décident alors de tuer eux-mêmes le leader *interahamwe*, ce qui est fait le

24 avril. Un calme précaire s'installe jusqu'à l'arrivée d'un nouveau chef milicien, le 9 mai, envoyé cette fois par les autorités nationales. Les violences reprennent, souvent avec des mobiles très personnels : un homme participe pour ne pas attirer les soupçons sur lui (il cache sa femme tutsi), un enseignant dirige une attaque contre une famille dont la fille avait refusé de se marier avec lui, une famille de marchands se mobilise contre un concurrent tutsi, trois femmes s'engagent contre une quatrième qu'elles estiment être la préférée dans un mariage polygame, un jeune homme tue sa belle-mère tutsi pour se créer de meilleures opportunités d'héritage[1].

En sus de l'encadrement des violences ici opéré sous l'égide du gouvernement intérimaire par des forces extérieures à la commune, la qualification de Tutsi devient prétexte pour justifier des actions qu'on ne saurait réduire aux seuls antagonismes ethniques. Ce sont d'abord les luttes internes à chaque circonscription qui permettent d'expliquer les décalages observables dans la chronologie et la mise en œuvre des massacres.

L'exemple de Ntabona, du point de vue de son contenu factuel comme de la narration qui en est faite, apparaît typique. En un sens, on pourrait dire que l'ensemble des travaux dont il est ici question reposent sur un modèle générique dans lequel l'étude du génocide est d'abord celle de la configuration locale du pouvoir, et son moyen un récit quasi linéaire des événements et rebondissements auxquels la lutte donne lieu. Dans les exemples précédents, le cadre retenu est celui, en poupées russes, des découpages administratifs et, de ce fait, les protagonistes sont des élites politiques et économiques. Le génocide peut aussi, là où les Églises sont particulièrement puissantes, prendre pour frontières locales les limites de la paroisse, comme dans la remarquable étude que Timothy Longman consacre aux comportements, bien différents, des pasteurs presbytériens de deux de ces entités ecclésiales[2]. Quelle que soit l'unité territoriale retenue pour l'observation, la méthode est la même, qui consiste à suivre au plus près les étapes de la tragédie. Suivant ce cadre général, le génocide des Tutsi n'est

1. B. Ingelaere, « Changing lenses and contextualizing the Rwanda (post-) genocide », art. cité, p. 412-413.

2. Timothy Longman, « Church politics and the genocide in Rwanda », *Journal of Religion in Africa*, vol. 31, n° 2, 2001, p. 163-186 et *Christianity and Genocide in Rwanda*, New York, Cambridge U.P., 2010.

rien d'autre que la somme ou la juxtaposition de ses histoires locales. Ici les choses se sont passées comme cela, là comme ceci. Tentons de tirer un bilan provisoire des vertus et des difficultés soulevées par ce cadre analytique.

Du côté heuristique, le modèle est très efficace pour défaire le mystère du basculement dans la violence : loin d'une irruption spontanée et incontrôlée, le génocide est toujours, localement, une entreprise portée par des individus bien identifiables et le plus souvent minutieusement préparée et orchestrée. En ce sens, l'analyse processuelle permet de souligner l'implication et l'application jamais démenties d'une part au moins des élites locales qui impulsent, encadrent, guident, récompensent aussi avec le butin pillé. Jamais le massacre ne semble être déchaînement instinctif ou émeute désordonnée. Si ce ne sont pas toujours les mêmes fractions des élites locales que l'on retrouve parmi les entrepreneurs locaux du génocide, la présence systématique d'une part d'entre elles constitue bien l'une des caractéristiques du grand massacre.

On constate d'autant mieux cette efficacité simple du suivi des événements lorsque ce déroulé chronologique localisé vient à manquer. La très riche enquête d'Hélène Dumas, réalisée dans la commune de Shyorongi (4 500 Tutsi sur 50 000 habitants au total dont les deux tiers, soit environ 3 000 personnes, sont tués), illustre bien cette difficulté. Paradoxalement, elle ne propose pas de récit linéaire qui raconterait, en préambule, comment les choses se sont passées sur le territoire qu'elle étudie. Cette absence n'est pas seulement un problème de présentation du cas étudié pour un lecteur ignorant. Elle impose aussi l'image d'un génocide qui aurait été une guerre de tous contre tous, un conflit multiplié entre voisins. Or au fil du livre, le lecteur d'*Un génocide au village* prend peu à peu conscience du fait que les escadrons de tueurs, à l'échelon du secteur voire de la cellule, n'enrégimentent pas tous les Hutu, que ceux qui forment et dirigent ces escadrons sont souvent les mêmes individus, enfin que ceux qui tuent à plusieurs reprises sont fréquemment, là encore, des « spécialistes » identifiables. Bref, le lecteur constate, comme dans les autres travaux, que le génocide est tout sauf une situation d'anomie sociale, un peu comme si chaque habitant hutu s'était retourné contre son voisin tutsi.

L'enquête, menée pour l'essentiel dans le cadre des procès Gacaca, ressemble, sur ce point précis, à certaines études sociologiques, fondées sur des entretiens, dans lesquelles les individus interviewés restent comme suspendus en l'air, sans lien les uns avec les autres. On utilise leur parole comme un stock dans lequel puiser des informations, à la manière des usages courants des témoignages dans les travaux historiens où chacun découpe des citations supposées faire preuve mais auxquelles on peut toujours, parce qu'elles sont hors contexte — celui de leur texte d'origine comme celui du corpus dont ce texte est issu —, opposer un exemple contraire. Face à ce type de perspectives, le « récit chronologique des faits » représente un antidote efficace : il offre la possibilité de saisir l'incertitude des débuts autant que les modalités, idéelles comme matérielles, du génocide « en train de se faire ».

Reste que l'approche localisée, on l'a entrevu, n'est pas sans poser problème : comment comprendre, si c'est la variété locale des configurations génocidaires qui domine, que ce soient toujours les partisans de la destruction qui l'aient emporté ? Répondre à cette question est l'objet des prochains développements. Au-delà même de cet enjeu fondamental, la multiplication des narrations du génocide au village induit un risque non négligeable de dilution de l'événement dont la forme la plus grave conduirait à réduire l'immense massacre à une déclinaison de clochemerles. Peut-on faire d'un génocide une affaire de petites histoires locales ? C'est le danger à l'horizon de possibles usages futurs des archives des procès Gacaca : considérer que la vérité sortira de la multiplication si possible complète d'études de cas locales. Les travaux existants sont loin d'une semblable banalisation. La raison en est simple : presque tous ont cherché, par-delà les spécificités de leurs terrains d'enquête, à dégager des principes généraux, des régularités voire des invariants permettant de réinsérer une trajectoire génocidaire spécifique dans l'événement tout entier.

Un chaos très organisé : tuer dans le cadre étatique

L'une des modalités de renationalisation des processus locaux a consisté à mettre en avant le cadre étatique des tueries. Il ne s'agit pas, on l'a vu, d'avancer que les autorités administratives — bourgmestres, responsables de secteur,

chefs de cellule — ont été, toujours et partout, les obéissants organisateurs locaux de la destruction. L'idée de cadre étatique suggère plus précisément que l'unité du génocide a largement résidé dans l'existence d'institutions d'État — unités administratives, catégories de réflexion et d'action, formes de mobilisation collective — qui ont à la fois matérialisé, encadré et légitimé le génocide dans un format connu et reconnu par les participants. Adossé à la présence systématique d'une part des édiles locaux — donc de clientèles et de réseaux — parmi les partisans de l'élimination, ce cadrage étatique des assauts explique que, malgré des résistances, les entrepreneurs de violence l'aient toujours emporté. Avant de décrire ce format en détail, reste à mentionner un aspect de la nationalisation des massacres que les récits locaux sur le génocide de voisinage tendent à laisser de côté : l'omniprésence des forces de l'ordre, notamment lors des grandes tueries collectives dans les églises ou les stades.

Par rapport aux grands récits nationaux (Human Rights Watch) ou préfectoraux (Guichaoua), les approches centrées sur l'étude d'un secteur voire de quelques cellules encourent le risque d'oublier que le génocide a bien été, et jusqu'au bout, impulsé et soutenu au niveau central. Au long des cent jours, non seulement le gouvernement provisoire des tenants de la ligne génocidaire a appelé aux massacres, mais il les a organisés, encadrés et supervisés dans les communes ou secteurs où les relais locaux apparaissaient absents ou « timides ». Lorsqu'elles semblaient trop prudentes voire opposées au programme d'extermination, il a ainsi organisé la mise en minorité et le remplacement des autorités d'État, si nécessaire en recourant à l'assassinat. Sur l'ensemble du territoire, les représentants des forces armées favorables au régime — militaires, gendarmes, miliciens « mobiles » — ont coordonné et mis la première main, ou plutôt la première arme à feu, à de gigantesques massacres impliquant la mort de plusieurs milliers de victimes en un même lieu. Or le fait est que ces « grands » massacres sont plutôt absents des travaux dont il est ici question.

Ce n'est pas, concernant ce dernier point, qu'une observation « au ras des collines » empêche par principe l'étude de ces tueries collectives en général menées dans des églises ou des bâtiments officiels (écoles, bureaux administratifs, voire stades de football). Simplement, ces approches centrées sur la

participation paysanne et l'engagement des voisins tendent à délaisser les immenses carnages, dans lesquels la mort est en partie anonyme lorsqu'un édifice est attaqué à la grenade ou au bulldozer, pour mettre l'accent sur les meurtres de face-à-face dans lesquels les acteurs sont identifiables. Il importe néanmoins de ne pas résumer le génocide à un massacre de voisins, même s'il a été, aussi et ô combien, cela. Les tueries de masse, organisées et encadrées par les forces armées, ont joué un rôle essentiel autant dans l'extermination de groupes entiers de victimes, préalablement rassemblées dans cet objectif, que dans l'anéantissement des foyers de résistance, côté tutsi (comme dans le cas, célèbre, de Bisesero dans la préfecture de Kibuye) comme côté hutu (voir le rôle des militaires et de leurs supplétifs dans la mise au pas des communes rebelles de Butare). Ces massacres à grande échelle expliquent pour partie, aussi et surtout, l'ampleur et la fulgurance de l'extermination. Il faut donc ne pas les oublier lorsque seront évoqués les modes locaux de constitution des groupes de tueurs.

Outre l'intervention des forces militaires, la multiplicité des récits du déroulement local du génocide permet de mettre en avant l'existence permanente de leaders dans l'orchestration comme dans la réalisation des violences — les organisateurs ne se confondant pas toujours avec les exécuteurs. À coup sûr, le constat de l'existence d'entrepreneurs du génocide n'est pas une grande surprise. Il vaut néanmoins d'être rappelé pour plusieurs raisons. Il permet d'écarter de façon définitive l'image d'un chaos désordonné mené par des « indigènes » et rappelle qui sont ces leaders du génocide. Sauf rares exceptions, il s'agit d'individus ayant un statut et/ou une autorité sociale préexistante sur le territoire considéré : acteur économique important dans la commune, édile administrative ou représentant d'un parti.

Dans le cadre de son enquête au sein des prisons, Scott Straus a ainsi demandé aux perpétrateurs[1] qu'il a sélectionnés aléatoirement d'indiquer qui avait pris le commandement des tueries dans leur circonscription « d'activité » au printemps 1994. La moitié des 184 répondants ont cité des autorités

1. Le terme « perpétrateurs » est une traduction de l'anglais *perpetrators*. Il désigne l'ensemble de participants aux violences, exécuteurs comme suiveurs ou accompagnateurs.

civiles (responsables au niveau de la commune, du secteur ou de la cellule), 36 % des membres des forces armées, 12 % des « élites » locales (enseignants, étudiants, ingénieurs, médecins), 11 % des membres des milices, 10 % des représentants de partis politiques. Souvent ils mentionnaient plusieurs de ces autorités réunies en une sorte de direction collégiale. Seule une minorité de réponses, moins de 15 % au total, désignaient simplement des « paysans », des « délinquants » ou des « jeunes »[1].

Omar McDoom aboutit aux mêmes constats : entre 60 % et 65 % des sondés qu'il interroge (la proportion ne varie qu'à la marge en fonction du poste concerné) affirment que leur bourgmestre, leur conseiller de secteur ou leur responsable de cellule continuaient à exercer leur autorité pendant le génocide. Cela indique, en creux, que dans 35 % à 40 % des situations l'autorité locale avait résisté, mais aussi qu'elle a été mise au pas ou remplacée par des hommes dévoués au nouveau régime. Partout ou presque, les « retards » locaux de mise en œuvre du génocide tiennent aux difficultés rencontrées par les partisans de la violence pour capturer l'État et ses ressources, symboliques comme matérielles[2].

Là encore, le constat n'a rien d'une nouveauté, il n'en doit pas moins être réaffirmé. Le génocide ne tombe pas du ciel, il n'est pas le résultat d'une fureur populaire aussi spontanée qu'incontrôlée. Dans l'immense majorité des situations, ce sont des individus en position de domination sociale qui prennent la tête des coalitions génocidaires : très souvent des autorités administratives dans le cadre de l'exercice local du pouvoir ou pour le préserver, mais aussi des élites non gouvernementales qui peuvent saisir l'opportunité du génocide, quand les responsables d'État s'y opposent, pour prendre l'initiative de la violence et, conjointement, le pouvoir local.

Il est intéressant de noter que même dans ce dernier cas de figure, les entrepreneurs du génocide sont très régulièrement parvenus à obtenir des représentants de l'État qu'ils intègrent, de gré ou de force, les groupes d'attaque. Selon l'échantillon de perpétrateurs élaboré par Straus, les trois quarts des répondants confirment ainsi la présence de membres de l'administration dans les assauts auxquels ils ont participé, la proportion tombant à 44 % pour ce qui concerne la présence de militaires et à 27 % pour celle de miliciens armés. Comme l'auteur l'écrit très justement, autorité et autorisation à la violence ont joué un rôle décisif dans la dynamique de la mobilisation[1].

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 114 (tab. 4.9).
2. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 222 (tab. 5.4).

On comprend mieux, dès lors, comment intégrer les questions d'autorité et d'obéissance à l'analyse. Ce n'est pas, répétons-le, que la chaîne administrative ait relayé sans discuter les ordres venus du gouvernement provisoire : les exemples ne sont pas rares de bourgmestres, de responsables de secteur ou de chefs de cellule qui se sont opposés aux meurtres ou se sont au moins tenus à l'écart, choisissant de ne pas prendre la tête des violences — il serait intéressant de mesurer précisément les équilibres en la matière (sur ce thème aussi, les archives Gacaca pourraient peut-être représenter un matériau adéquat). En revanche, il est clair que le génocide s'est opéré, avec un scrupule réglementaire parfois étonnant, dans les cadres bureaucratiques et habitudes administratives du pays. Que faut-il entendre par là ? L'idée suivant laquelle les génocidaires ont très souvent cherché à conserver aux massacres un format réglementaire en s'appuyant sur la présence de représentants officiels jusqu'au niveau le plus fin du maillage territorial.

Le plus souvent, les leaders locaux des violences se sont efforcés d'obtenir, de gré ou de force, le maintien d'une présence des autorités d'État à l'arrière-plan des tueries, par exemple pour organiser la supervision des rapines et la répartition des biens pillés rassemblés dans un bâtiment administratif, pour conserver un semblant de légalité via la maîtrise des tampons officiels, ou pour gérer la disparition des cadavres quand leur présence se faisait aussi envahissante que compromettante. En cela, les responsables de cellule ne faisaient rien d'autre que de prolonger les fonctions qui faisaient jusque-là leur quotidien, comme l'explique par exemple Anastase Tanganyika, responsable de la cellule de Nayrusange de 1985 à 1994 dans un entretien en 2010 avec Hélène Dumas :

> On devait veiller sur la population, comprendre ses problèmes pour en référer aux autorités supérieures [...]. Je mobilisais les gens pour les élections, l'*umuganda* [séance

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 115 (tab. 4.10).

> des travaux communautaires obligatoires], j'organisais des réunions diverses et des activités de développement. C'était comme si j'étais un intermédiaire entre la population et le secteur. C'était un travail quotidien et je faisais des rapports depuis ma maison, rapports qui étaient complétés au secteur : c'était des rapports concernant l'*umuganda*, la sécurité, la collecte de fonds pour le MRND, pour les taxes, etc. J'amenais tout cela au secteur[1].

Le gouvernement intérimaire ne s'est pas trompé sur l'importance de ces intermédiaires en proposant, fin avril, de verser un salaire aux chefs de cellule en activité pour rémunérer leur « travail » au cœur comme en marge des massacres[2]. Mais même lorsque la présence des représentants officiels n'était plus possible — parce qu'ils étaient en fuite ou ont été tués —, les génocidaires ont préservé au moins l'idée d'un cadrage administratif des opérations. Ainsi la réalisation locale du génocide s'est souvent faite dans le strict respect des limites territoriales de la cellule ou du secteur. Alison des Forges et ses collègues ont insisté sur les efforts déployés, dans le temps même des tueries, pour opérer un scrupuleux dénombrement des morts. En prenant appui sur des recensements de population tenus, avant le 6 avril, sur une base mensuelle, il s'agissait, pour les organisateurs des massacres, de savoir qui, parmi les Tutsi du lieu, était encore en vie. Parfois, notent les chercheurs, les victimes trouvées en fuite sur le territoire de leur commune ou d'un secteur adjacent étaient même renvoyées « chez elles » pour être tuées dans « leur » cellule afin de faciliter la tenue des comptes de l'extermination[3]. Hélène Dumas insiste à son tour sur l'importance du quadrillage officiel du génocide. Dans la commune qu'elle étudie, Shyorongi, jusqu'à 90 barrières ont été édifiées en avril 1994 au long des 30 kilomètres de route qui la traversent dans sa longueur. 90 barrières, une tous les 300 mètres environ : total démesuré sans doute, même pour des objectifs d'extermination, mais qui correspond strictement au nombre de cellules sur le trajet considéré. De fait, aucune des entités administratives composant la commune ne devait ni ne pouvait s'abstenir[4].

1. H. Dumas, *Le Génocide au village*, *op. cit.*, p. 208 (note 2).
2. *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*, p. 312.
3. *Ibid.*, p. 285.
4. H. Dumas, *Le Génocide au village*, *op. cit.*, p. 54.

Et il faut aller au-delà encore de ce seul ancrage territorial. Celui-ci s'est accompagné d'une volonté d'inscrire le génocide dans le périmètre habituel et reconnu des corvées collectives — *umuganda*. Les tours de garde sur la barrière comme la participation aux patrouilles du programme dit « d'autodéfense civile », vite devenues rondes de tuerie, ont été présentées comme relevant de cette institution traditionnelle à laquelle les habitants des collines sont, en théorie, tenus de donner un jour par semaine de leur force de travail. Les autorités centrales ont pris grand soin de s'appuyer, dès le début, sur ces formats participatifs habituels. Le 12 avril, le préfet Renzaho s'exprime sur les ondes de radio Rwanda en demandant que « dans leur quartier, comme elles ont coutume de le faire, les populations fassent la patrouille (*amarondo*) ». Et d'ajouter un peu plus loin :

> Je voudrais en outre demander que chaque quartier essaye de s'organiser, en accomplissant les tâches communautaires (*umuganda*), en occupant les bosquets, en fouillant les habitations, en priorité celles qui sont abandonnées, en fouillant les vallées marécageuses des alentours pour s'assurer qu'il n'y a pas d'*inyenzi* [les cafards dans la langue génocidaire] qui se sont faufilés pour s'y cacher. [...] Sur les ruelles conduisant chez elles, il serait judicieux d'y ériger des barrières, de les garder, en choisissant pour ce faire des gens de confiance, qui ont le nécessaire [...] de telle manière donc que rien ne peut leur échapper[1].

Le fait est que les organisateurs du génocide auraient eu tort de se priver de telles institutions de proximité. Scott Straus montre ainsi que, parmi les 210 génocidaires de son échantillon, 91 % affirment n'avoir jamais désobéi aux consignes de l'État, 87 % avoir régulièrement répondu aux appels à l'*umuganda* avant le génocide, 35 % avoir intégré des rondes de nuit (alors qu'elles n'étaient pas mises en place sur l'intégralité du territoire) et 26 % compter un représentant de l'État — administrateur, militaire ou policier, mais hors professeurs ou ingénieurs — parmi les membres de leur famille[2]. Dans la cellule de Mwendo où il enquête, le leader local des violences, Rekeraho,

1. Cité dans *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*, p. 294-295.
2. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, tab. 4.7, p. 110.

organise le génocide sous la forme d'un *umuganda* quotidien. Il dresse des listes d'hommes appelés à participer au groupe d'assaut, pointe ceux qui ne sont pas présents à l'appel du matin et invite la bande à se rendre chez le récalcitrant pour le punir plus ou moins sévèrement[1].

Le massacre de 1994 constitue un génocide de proximité. Si la formule doit s'entendre en référence au voisinage, elle a aussi une forte composante administrative dont on perçoit d'autant mieux l'emprise qu'elle n'a pas disparu avec la fin du génocide. Charles Mironko souligne que c'est souvent sur ce même format que s'est organisée la fuite des Hutu devant les troupes du FPR : « Dans les camps de réfugiés [de Goma], écrit-il, ce sont des cellules, des secteurs entiers qui ont été reconduits sous le contrôle des mêmes officiels[2]. » Violaine Baraduc montre que les prisons elles aussi sont encore, dans les années 2010, organisées entre détenu(e)s suivant des regroupements qui reproduisent — le mot est approprié — les anciennes cellules territoriales[3].

De façon plus évidente encore, les procès Gacaca soulignent la prégnance de ces cadres sociaux. Alors que l'actuel régime a procédé, en 2006, à une réforme administrative d'ampleur, le cadre judiciaire de gestion du génocide a conservé la morphologie sociale des événements, soulignant d'autant plus nettement, en creux, l'importance du maillage administratif et territorial dans le déroulement des massacres. Dans son étude sur les procès, Bert Ingelaere souligne combien le caractère décentralisé et populaire des procédures, au niveau des anciens secteurs et cellules, est à la fois une force et une faiblesse. Force parce que l'inscription locale des audiences peut donner, malgré les silences et les mensonges, de l'épaisseur et de la précision aux témoignages. Faiblesse parce qu'elle les maintient dans des configurations locales où la sérénité des jugements n'est jamais totalement assurée, bourreaux et victimes se retrouvant à devoir assumer leur témoignage sous le regard et au risque de la vengeance des autres.

1. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 227.
2. C. Mironko, « *Igitero*: means and motive in the Rwandan genocide », art. cité, p. 54.
3. Voir notamment Violaine Baraduc, « Tuer au cœur de la famille. Les femmes en relais », *Vingtième Siècle*, n° 122, 2014, p. 63-74. Je la remercie des précisions qu'elle m'a données sur ces questions.

Fort de ces éléments, on est mieux à même de répondre à l'une des questions soulevées en commençant : comment comprendre que, cette fois-ci, les bâtiments collectifs n'aient plus fait office de refuge pour les victimes ? C'est là un fait, relevé dans l'ensemble des travaux, qui singularise le génocide dans l'histoire du pays et comme phénomène de violences « total » : les survivants disent la surprise terrifiée des victimes. Tous ou presque racontent qu'en 1994, à la différence de ce qui s'était passé durant les pogroms passés, après 1959 ou en 1973 notamment, les institutions religieuses ou administratives sont devenues des pièges et que, pire encore, les liens de voisinage ne protègent plus[1]. Certes, avant il y avait déjà eu des violences physiques, des maisons brûlées et des morts. Mais cette fois on tue de façon systématique et indifférenciée. Les victimes expliquent qu'elles ont été surprises, qu'elles ne s'attendaient pas à se retrouver privées de tout refuge, celui que pouvaient offrir les autorités politiques ou religieuses certes mais aussi, de façon plus scandaleuse encore, celui des entourages de proximité voire de parenté.

Cet étonnement des victimes, choc traumatique dans leur récit de survie, est une pièce décisive dans l'écheveau analytique de l'épisode. Il contribue à conférer un poids décisif aux relations de voisinage. Il aide aussi à comprendre les raisons de l'ampleur et de la rapidité de l'extermination : pour ce qui concerne les bâtiments publics, leur transformation en enceintes de massacre tient pour une large part à l'implication totale de l'appareil d'État, entendu en un sens large dépassant ses seuls agents, dans la machine de mort. En même temps, l'étonnement semble conférer un poids explicatif déterminant à l'argument ethniciste. À observer un tel retournement des liaisons quotidiennes entre proches comme au sein des familles, on est tenté de donner un rôle central aux représentations du monde susceptibles d'engendrer de tels basculements : la haine de « l'ennemi » tutsi aurait alors atteint une telle virulence que même les liens intimes n'avaient plus cours.

Dans l'ensemble des travaux consultés pourtant, l'hypothèse d'un semblable déferlement de haine ne résiste pas à un exa-

1. Sur ce point, on lira notamment l'article marquant d'Hélène Dumas, « "Afin de mettre une marque en ce temps". Kaduha, avril 1994 : un album de l'attestation », *Sensibilités*, n° 10, 2022, p. 28-45.

men scrupuleux des conditions concrètes de la mise en œuvre locale du génocide. Cela ne veut bien évidemment pas dire que de tels sentiments n'aient pas existé chez certains génocidaires — il faudra dire lesquels —, voire que les violences n'aient pas contribué à les fabriquer, mais ils ne sauraient représenter l'argument principal du déclenchement des attaques. Pour tenter de comprendre pourquoi les liens de proximité ont si peu ou si mal joué un rôle potentiel de protection, il faut descendre au niveau des individus pour saisir qui furent les exécuteurs, et comment ils ont mis en œuvre, très concrètement, leur terrible besogne.

Les échelles de la participation, ou comment l'on devient tueur

On connaît désormais mieux la sociologie des leaders locaux du génocide et la part qu'ont pu jouer les cadres administratifs — hommes, repères et règlements confondus — dans l'intendance du meurtre comme dans la volonté de normalisation du crime. La caractérisation de ces deux éléments aide à comprendre comment ont été composés les *ibitero*, les groupes de tuerie. Avant de s'intéresser à la sociographie et au recrutement des tueurs « ordinaires » — la première donnant beaucoup d'informations sur le second —, il faut d'abord peser les choses en indiquant combien ont été les exécuteurs, et quels furent leurs degrés d'engagement dans la machine meurtrière.

Localement, de nombreux Hutu n'ont pas pris part aux tueries, certains ont tenté de rester le plus possible en retrait, d'autres au contraire ont beaucoup agi, comme responsables locaux et/ou comme bras armés. Peut-on séparer ceux qui ont participé de ceux qui n'ont pas pris part aux meurtres ? C'est la question du nombre de perpétrateurs. Peut-on ensuite distinguer entre ceux qui n'ont fait qu'accompagner les meurtriers et ceux qui ont effectivement tué, le cas échéant en répétant les assassinats ? Il ne s'agit en rien de diminuer la responsabilité des premiers, mais de comprendre s'il existe des différences, et de quel ordre, expliquant ces variations dans l'engagement — c'est la question de l'échelle des violences.

Commençons par les évaluations du nombre de génocidaires au plan national. Il faut ici garder à l'esprit qu'en matière de

dénombrements des victimes comme des bourreaux les données font l'objet d'âpres controverses. Y compris avec les données agrégées des procès Gacaca, le nombre de perpétrateurs reste complexe à évaluer. Les chiffres qui vont être indiqués doivent donc être entendus comme autant d'ordres de grandeur. Parmi les auteurs retenus, quatre avancent des évaluations du nombre de tueurs dans la population hutu. À partir des réponses qu'il a obtenues concernant la taille et la composition des groupes d'attaque, les *ibitero*, Scott Straus évalue à entre 30 et 35 individus le nombre moyen d'assaillants par cellule. Il multiplie alors ce chiffre par le nombre de cellules au plan national pour obtenir une estimation du nombre de génocidaires (ceux qui ont participé à une tuerie) qui fluctue entre 175 000 (fourchette basse pour des groupes de 30 personnes) et 210 000 (fourchette haute de 35 personnes), soit de 14 à 17 % de la population masculine hutu âgée de 15 à 54 ans à l'époque[1]. Ce taux est tout sauf marginal, mais on reste loin de l'ensemble de la population masculine hutu de l'époque.

Omar McDoom, lui, avance un taux de tueurs nettement plus élevé. Travaillant à partir des listes d'accusés produites dans le cadre des premiers procès Gacaca tenus au niveau de 118 secteurs « pilotes » (768 cellules) choisis dans les 11 préfectures du pays, il calcule des taux de participation locale. Ceux-ci, très variables, sont extrapolés aux niveaux préfectoraux et national en tenant compte d'un pourcentage moyen d'acquittements de 22,4 %. L'auteur établit ainsi les estimations suivantes : 56 000 bourreaux de catégorie I, 367 000 de catégorie II, soit au total 423 000 perpétrateurs, environ un quart de la population hutu âgée de 18 à 54 ans[2].

Ces niveaux d'incrimination ont été confirmés par les statistiques rassemblées par le Service national des juridictions Gacaca (SNJG) à l'occasion de la cérémonie de clôture du processus en juin 2012. Elles dénombrent 60 552 incriminations en catégorie 1, dont 88,3 % ont fait l'objet de condamnations (soit environ 53 500 cas), et 557 528 en catégorie 2, dont 62,6 % de condamnations (soit environ 350 000 cas), sans parler des 1 320 554 jugements en catégorie 3 (atteintes à la propriété). Si l'on ajoute les condamnations des catégories 1 et 2, on atteins-

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 117-118.
2. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 297-299.

drait donc le seuil de 400 000 cas de participation directe aux violences meurtrières[1].

À suivre Bert Ingelaere, il est pourtant possible que les différentes évaluations soient en réalité plus proches l'une de l'autre qu'il n'y paraît. Dans sa thèse, l'auteur observe que le SNJG semble ne pas compter des individus effectivement jugés (au niveau des tribunaux de secteur pour les catégories 1, à partir de 2008, et 2), mais des faits de violence (établis au niveau des cellules lors de la phase d'incrimination). Or il n'est pas rare qu'un même individu cumule plusieurs dossiers dans des cellules différentes de la même circonscription, ceux-ci n'étant regroupés que dans un second temps, au moment de son procès devant la cour Gacaca du secteur. Pour en faire la démonstration, il confronte ses propres observations systématiques des procès tenus dans les quatre secteurs du territoire qu'il a étudiés en continu de 2006 à 2012 aux chiffres que lui a donnés le SNJG pour ces quatre mêmes circonscriptions. La comparaison des deux séries montre des différences spectaculaires allant dans un cas jusqu'au quintuplement : à la même date de septembre 2007, le chercheur dénombre ainsi 205 individus jugés à Rukoma quand le SNJG mentionne quant à lui 1 107 dossiers dans la circonscription ; les chiffres sont de 282 pour 1 110 pour le secteur de Ntabona, 575 pour 2 343 pour celui de Runyoni et, beaucoup plus proches, 279 pour 306 à Jali[2].

On ne peut savoir jusqu'à quel point ces rapports peuvent être élargis au niveau national (le cas du secteur de Jali est-il modal ou sont-ce les autres ?) et, ainsi, rapprocher les données du SNJG des estimations de Straus. Dès lors, il faut se garder de trancher dans un sens ou dans l'autre et simplement considérer ces différents éléments avec la prudence qui s'impose. Quoi qu'il en soit, même en retenant la fourchette haute telle qu'elle est donnée par McDoom ou par le SNJG en 2012 (un

1. Dans son ouvrage, Jean-Paul Kimonyo reprend quant à lui les statistiques d'étape du SNJG en 2006 concernant les incriminations : à cette date, le service prévoyait que plus de 800 000 individus devaient être poursuivis, dont 500 000 pour les catégories 1 et 2. Les chiffres précis du Service sont rappelés par B. Ingelaere : 818 564 individus incriminés (dont 44 204 à l'étranger et 87 063 décédés) : 77 269 en catégorie 1, 432 557 en 2 et 308 738 en 3 (B. Ingelaere, *Peasants, Power and the Past. The Gacaca Courts and Rwanda's Transition from Below*, thèse univ. d'Antwerp, 2012, p. 146). C'est cette dernière catégorie qui connaîtra notamment une véritable explosion au fil des procès.

2. B. Ingelaere, *Peasants, Power and the Past*, *op. cit.*, p. 147.

peu plus de 400 000 individus ayant assassiné ou intégré les groupes meurtriers), on peut considérer qu'entre les deux tiers et les trois quarts des adultes hutu de 1994 n'ont pas tué, si l'on résume ainsi le fait qu'ils n'ont pas été incriminés dans les catégories 1 ou 2 des lois Gacaca. La question se pose donc de savoir qui étaient les tueurs et s'il est possible d'expliquer ce qui les distingue des « autres ».

De nouveau, c'est Scott Straus qui aborde avec le plus de systématisme cette question de la gradation dans la participation. Le chercheur américain a constitué un échantillon national représentatif de 210 perpétrateurs alors enfermés dans une dizaine de prisons rwandaises. À chacun d'eux, il demande de préciser les modalités de sa participation au génocide, données qu'il recoupe avec les charges pour lesquelles ils ont été incarcérés — évidemment le fait que l'échelle de participation repose sur la parole des bourreaux pose problème, j'y reviens. Le tableau qu'il élabore à partir des réponses suggère que plus des deux tiers des prisonniers (71,5 %) n'ont pas eux-mêmes tué, que 20 % d'entre eux ont commis un meurtre, 5,5 % sont responsables de la mort de deux à quatre personnes, 1,3 % de plus de cinq assassinats, enfin que la même proportion s'identifie comme « leaders de violence » localement[1].

Cette distinction entre « petits » et « grands » tueurs[2] ou entre « *leaders* » et « *perpetrators* » (Straus) ou « *joiners* » (Fujii) a été critiquée au prétexte qu'elle induirait des formes de déresponsabilisation parmi les bourreaux[3]. Reste qu'elle semble fondamentale en ce qu'elle permet de désagréger l'image d'une participation totale et unanime au génocide. Comme dans le cas du constat de décalages significatifs dans le déclenchement et l'organisation des violences au niveau mésoscopique, la distinction permet d'observer, au niveau individuel cette fois, la présence de différences qui semblent

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 111 (tab. 4.8). McDoom confirme ces proportions : *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 309 (tab. 7.4).

2. Claudine Vidal, « Grands tueurs et petits tueurs : la question de l'obéissance dans le génocide des Rwandais tutsis », *in* André Loez, N. Mariot (dir.), *Obéir / désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 109-121.

3. Voir Hélène Dumas, *Le Génocide au village*, *op. cit.*, p. 278 et 301. Pour une discussion de la question de la déresponsabilisation des bourreaux, voir infra chap. 7.

exister dans le zèle meurtrier déployé par les participants aux escadrons de la mort.

Le profil des génocidaires que Straus met au jour à partir de son échantillon d'exécuteurs est aussi précis que suggestif. Pris dans leur ensemble, les membres des *ibitero*, loin d'être de jeunes délinquants, sont des adultes installés dans la vie. L'âge médian du groupe est de 34 ans, quatre de plus que celui de la population rwandaise âgée de 15 ans et plus dans le recensement de 1991. 86 % d'entre eux ont même plus de 25 ans en 1994. Par ailleurs, les trois quarts sont pères de trois enfants en moyenne. Enfin 78 % sont paysans, proportion qui, pour être écrasante, témoigne de la sous-représentation des ruraux par rapport à leur poids dans la population (93 %) et donc, en creux, de la plus grande présence des professions techniques, administratives et des intellectuels (6,7 *vs* 2 %). Globalement, les « élites rurales » y sont surreprésentées, ce que confirme l'importance relative dans le groupe de ceux qui sont allés à l'école primaire de 4 à 8 ans : contrairement à une image courante, ce ne sont pas les moins éduqués qui intègrent les groupes d'attaque[1].

Omar McDoom confirme ce diagnostic en interrogeant 104 bourreaux et 190 non-participants pour mieux comparer leurs caractéristiques. Il observe que rien ne distingue les deux groupes. Dans les deux ensembles, on retrouve la même proportion d'hommes mariés, d'âge mûr, pères d'enfants, minimalement éduqués, exceptionnellement paysans sans terre. L'auteur observe même que les mariages interethniques avant 1994 sont un peu plus élevés chez les perpétrateurs que chez ceux qui se sont abstenus (14 *vs* 11 %). Seule l'appartenance au MRND singularise, à la marge, les premiers[2].

Ayant constaté cette absence de spécificité des bourreaux, Scott Straus conclut en avançant que les génocidaires sont des Hutu adultes moyens, des Hutu « ordinaires » pourrait-on dire. À ce stade et suivant les termes du débat « hommes ordinaires *vs* bourreaux volontaires », deux explications sont possibles. La première insiste sur les facteurs idéologiques à la manière de Daniel Goldhagen : si les génocidaires sont des Hutu ordinaires, c'est parce qu'ils partagent une même haine ethnique

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 104-108.
2. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, tab. 6.1, p. 244 et p. 253-256.

à l'égard des Tutsi. La seconde soutient que cette implication moyenne renvoie plutôt au rôle joué par des « institutions préexistantes » dans la mobilisation des tueurs : la pression sociale intragroupe, la peur ou les opportunités matérielles ouvertes par les violences. Suivant cette hypothèse, si les génocidaires sont des Hutu ordinaires, c'est simplement que les leaders locaux du génocide sont parvenus à enrégimenter, largement au hasard écrit-il, le plus grand nombre possible de représentants des ménages dans la circonscription considérée, avec l'idée d'impliquer la communauté hutu locale de la manière la plus large. Le travail du chercheur consiste alors à invalider la première proposition pour soutenir la seconde.

Pour ce faire, il demande à l'ensemble de ses enquêtés d'indiquer les raisons pour lesquelles ils ont rejoint les groupes d'attaque. La coercition interne au groupe hutu (« *intra-hutu coercion* ») est mentionnée par 64 % d'entre eux, l'angoisse, la peur et la colère à la suite de l'attentat et la reprise de la guerre par 22 %, l'obéissance aux ordres et à la loi par 13 %, une présence accidentelle par 6,2 %, la volonté de protéger des Tutsi cachés par 5,2 %, autant que l'appât du gain dans des pillages, enfin la volonté de faire comme les autres par 4,8 %, sachant que la moitié des enquêtés ont donné deux motifs ou plus[1]. En résumé, les génocidaires incriminent soit la pression interne au groupe, souvent en face à face et assortie de diverses sanctions (amendes, brutalités, de mort le cas échéant), soit la peur et la volonté de revanche induites par la guerre et l'approche du FPR. Dans leur grande majorité, écrit Straus, les individus expliquent donc avoir participé aux violences avant tout parce qu'ils craignaient les conséquences d'une non-participation[2].

Quel crédit peut-on accorder à de telles réponses dans la bouche de perpétrateurs ? Ne sont-elles pas, de façon trop évidente — on retrouve ici, trait pour trait, les termes des débats à propos de l'usage des interrogatoires des exécuteurs allemands dans les procédures judiciaires d'après-guerre —, des manières de s'exonérer de ses responsabilités, les tueurs ayant tout intérêt à souligner la pression qui a pesé sur eux plutôt que de mettre en avant leur volonté meurtrière ? L'auteur avance quatre démarches pour tester leur fiabilité. La

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 136 (tab. 5.9).
2. *Ibid.*, p. 139.

première consiste à montrer que les réponses des perpétrateurs convergent avec celles présentes dans d'autres sources et travaux disponibles — en un sens, c'est aussi l'objet de ce texte que de restituer cette cumulativité des résultats. Les trois autres procèdent, suivant une méthode sociologique classique, par différenciation interne au sein des génocidaires et par comparaison avec des individus hutu non impliqués.

D'abord, explique Straus, on doit pouvoir vérifier la cohérence des réponses en fonction des caractéristiques de l'enquêté : a priori, ceux qui invoquent la pression interne au groupe doivent aussi avoir été moins violents, du point de vue des modalités effectives de leur participation aux attaques, que ceux qui avancent plutôt l'angoisse devant la guerre ou la colère suite à l'attentat — Straus distinguait, on s'en souvient, ceux des participants qui disaient ne pas avoir tué de ceux qui reconnaissaient un voire plusieurs assassinats. L'auteur constate la corrélation : avancer un motif lié à la guerre ou à l'attentat est la variable la plus prédictive d'un engagement direct et personnel dans la violence meurtrière.

Ensuite, il importe de vérifier que menacés et menaçants disent la même chose : le rôle de la pression à la participation doit pouvoir être confirmé par les plus violents et les plus agressifs des leaders. Le fait est, conclut Straus, que ces derniers admettent sans problème avoir fait pression pour que ceux qu'ils croisaient ou connaissaient participent, sous peine d'être accusés de « complicité » avec l'ennemi intérieur, et le cas échéant traités comme tels. Il faut préciser ici que, bien souvent, la seule crainte de se voir stigmatisé socialement comme collaborateur ou traître (*icyitso*) pouvait suffire. À partir des résultats du sondage national par quotas qu'il a administré auprès de 294 individus, Omar McDoom confirme la possibilité d'amendes financières et de brutalités physiques pour les récalcitrants ; il relativise aussi le poids de ces punitions : à la question « pendant le génocide, qu'arrivait-il à ceux qui refusaient d'intégrer les groupes d'attaque ? », 65 % des Hutu et 55 % des Tutsi interrogés répondent « rien », seuls 35 % et 45 % affirmant que les non-participants étaient sanctionnés[1].

1. Omar McDoom, « Anti-Social Capital: A Profile of Rwandan Genocide Perpetrators' Social Networks », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 58, n° 5, 2014, p. 866-894.

On retrouve dans ces résultats une caractéristique de la Shoah à l'Est : les rares réfractaires n'ont pas toujours été punis, et la sanction, lorsqu'elle existait, restait presque toujours limitée.

Le poids de la contrainte doit aussi pouvoir être corroboré par les non-génocidaires. Dix entretiens, menés auprès de Hutu dont la non-participation aux violences est attestée, confirment la récurrence des pressions exercées autant que la difficulté à y échapper, par la chance lorsqu'on parvient à se tenir à l'écart, ou grâce à des versements monétaires pour ceux qui ont les moyens de financer leur exemption en payant les tueurs. Si l'on en croit l'ensemble des paroles disponibles, il semble bien que l'intégration dans les *ibitero* ait relevé de formes de conformisme social bien plus que d'engagements idéologiquement motivés.

Scott Straus développe la même ligne argumentative pour expliquer la discrétion, en creux, des motifs spécifiquement idéologiques dans l'éventail des raisons données. Ce n'est pas, précise-t-il d'abord, que les thèses et mots d'ordre du racisme antitutsi soient inconnus des tueurs emprisonnés. Sans surprise, l'exposition à la propagande raciste est effective : entre une moitié et les deux tiers d'entre eux ont entendu parler des relectures ethnicistes de l'histoire du Rwanda ou des slogans « *hutu pawa / power* » et « *rubanda nyamwhishi* » (la « grande majorité » hutu doit combattre la minorité tutsi). La familiarité avec ces thèmes est indéniable. En revanche, rares sont les enquêtés qui leur accordent foi, et encore moins nombreux ceux qui acceptent d'associer ces thèmes à leurs voisins tutsi de l'époque. 15 % des prisonniers interrogés disent avoir rejoint les attaques parce que les discours radiophoniques les y incitaient, 6 % pensent que « le Rwanda est un pays pour les Hutu », 6,5 % qu'il est vrai que les Hutu haïssaient les Tutsi, 3 % savent ce que sont les « dix commandements hutu », et 35 % considèrent même que Hutu et Tutsi ne sont pas différents[1]. De même, l'image, véhiculée ad nauseam, du Tutsi comme ennemi intérieur, « complice » (*inkotanyi*) du RPF, est connue, mais les enquêtés estiment simplement qu'elle ne saurait s'appliquer aux Tutsi avec lesquels ils vivaient au printemps 1994.

Pour questionner la validité de ces réponses, Scott Straus

1. S. Straus, *The Order of Genocide*, *op. cit.*, p. 130 (tab. 5.6).

procède de nouveau par comparaison et différenciation. Il souligne leur consistance interne : aucun résultat agrégé n'apparaît contradictoire par rapport aux autres. Surtout, il montre qu'elles sont corrélées au niveau d'éducation : plus l'enquêté est allé longtemps à l'école, et plus il connaît, sait expliquer et considère « vrais » les énoncés de la propagande raciste. De la même façon, ce sont de nouveau les plus engagés des *perpetrators* sur l'échelle des violences, ceux qui ont tué au moins une fois, qui admettent l'avoir fait pour suivre les directives lancées à la radio ou parce qu'ils pensaient ainsi « travailler pour le pays[1] ». Bref, au Rwanda comme en bien d'autres cas, le discours nationaliste ethnique est une parole à la fois relayée par les élites et utilisée par elles comme discours justifiant ou légitimant leurs pratiques.

Il n'y a pas de hasard : le recrutement familial et amical des ibitero

Au terme de cet examen des mobiles de participation avancés par les membres des groupes de tuerie, Scott Straus soulève encore une question importante : si la mobilisation est aléatoire et si pression sociale et coercition ont joué le plus grand rôle, comment expliquer que les génocidaires n'aient pas été plus nombreux encore[2] ? En réponse, l'auteur livre, en pointillés, quelques suggestions possibles dont il laisse la vérification à de futures recherches. La première explication serait toute matérielle : dans les communes et secteurs du pays où les Tutsi étaient peu nombreux, les tueries ont pu prendre fin assez vite faute de personnes à tuer. Dès lors, ceux des bourreaux potentiels qui avaient pu échapper aux premières attaques n'avaient plus à craindre d'enrôlements ultérieurs. À coup sûr, cette explication a joué. Scott Straus en avance une autre : le recrutement ne se faisait peut-être pas de façon aussi aléatoire qu'il l'a d'abord imaginé. La proximité amicale, professionnelle ou de voisinage avec un leader local devait aussi renforcer les risques d'enrégimentement. Lee Ann Fujii, Hélène Dumas et Omar McDoom ont creusé cette piste de travail dans leurs propres enquêtes.

1. *Ibid.*, p. 134 et 149 (tab. 5.11).
2. *Ibid.*, p. 121-122.

La première se situe clairement dans le cadre d'analyse délimité par Straus. Elle cherche à évaluer le poids de l'engagement volontaire, du conformisme et de la menace dans le ralliement aux attaques de ceux qu'elle appelle justement les « *joiners* », ceux qui se joignent aux escadrons, ou les ralliés. Les entretiens qu'elle mène, avec des bourreaux comme avec des victimes, la conduisent à mettre en avant l'importance des dynamiques de groupe qui génèrent des liens collectifs entre participants qui, en retour, renforcent les dynamiques de groupe. Cette circularité, classique dans l'étude des groupes violents, est essentielle : la présence aux violences commises, le fait d'y assister sans nécessairement y prendre une part active, marque l'entrée dans le groupe des tueurs dont chacun devient le complice. En retour, l'intégration dans le groupe appelle des preuves tangibles d'intégration et de soutien, donc une participation plus directe aux tueries. Plus celles-ci sont meurtrières, et plus la sortie du groupe devient coûteuse et difficile. « *Killing produced groups and groups produced killings* » écrit Fujii[1]. Pour autant, et c'est un point essentiel dans l'argumentation, ce cercle de l'engagement meurtrier est d'autant plus solide qu'il ne relie pas des inconnus recrutés au hasard, mais au contraire des proches, membres de la même famille et voisins immédiats, qu'il est donc d'autant plus difficile de « trahir ».

Par la description fine des processus génocidaires que lui offre l'observation des Gacaca dans la commune de Shyorongi, Hélène Dumas met aussi en exergue le poids décisif des liens familiaux dans le recrutement et la radicalisation du groupe des tueurs. Dans la cellule de Nyarurama, trois personnages sont ainsi identifiés par les survivants comme les maîtres d'œuvre du génocide : Butera, le responsable en titre de la cellule, Kayiranga, représentant local de la CDR, et Mbuguje, militant du MRND. Ce sont ces trois hommes qui ratissent le territoire pour recruter des tueurs, qui les répartissent entre rondes et barrières, enfin qui organisent les réunions de planification des actions dans lesquelles est aussi débattue l'allocation des terres des victimes[2].

Jusque-là, l'autrice avance des schémas et des procédures

1. « Les tueries fabriquent les groupes qui produisent les tueries » (L. A. Fujii, *Killing Neighbors*, *op. cit.*, p. 186).
2. H. Dumas, *Le Génocide au village*, *op. cit.*, p. 267.

déjà entrevus, mettant en exergue le rôle habituel de potentats locaux dans la prise en charge du meurtre. Rapidement pourtant, la description se fait plus riche et plus précise quant aux modalités concrètes du fonctionnement de l'*igitero* local. Hélène Dumas s'appuie en effet sur le récit circonstancié de l'un des principaux accusés des procès locaux, le fils de Mbuguje, Étienne Seminega. Âgé d'à peine 15 ans au moment des faits, celui-ci est incité par son père à devenir l'un des principaux exécuteurs des décisions du trio. Du début à la fin des tueries, Mbuguje l'incite à obéir scrupuleusement aux directives lancées par ses deux comparses. L'homme raconte ainsi qu'il est plusieurs fois réveillé en pleine nuit « par Butera et Kayiranga ». Sa « spécialité » consiste notamment à lancer son chien de chasse à la recherche des victimes cachées. Jusqu'au bout, il conserve, sous l'autorité de son père, cette fonction de bras armé, ou de bras tueur : c'est toujours à lui qu'ils font appel pour trouver et tuer Paul Gakwaya, alors dernier Tutsi encore en vie dans la cellule[1].

Les travaux de Lee Ann Fujii et d'Hélène Dumas sont des enquêtes de type ethnographique. Ceux d'Omar McDoom reposent sur un argumentaire statistique. L'intérêt tient ici à ce que ces démarches, si différentes soient-elles de prime abord, convergent pourtant dans les résultats auxquels elles aboutissent. McDoom prend pour terrain d'investigation le secteur de Tare dans la commune de Maraba, préfecture de Butare. Le recensement de 1991 y dénombrait 3 426 individus (soit 647 ménages), dont 6,3 % de Tutsi (215 individus). Il s'agit d'un des secteurs pilotes choisis en 2002 pour tester la mise en œuvre des procédures Gacaca. Pour cette raison, le chercheur bénéficie sur place des résultats de la phase dite de collecte de l'information — le moment où, à la suite d'aveux et dénonciations au sein de la communauté réunie en assemblée, le tribunal local collecte les faits et désigne les accusés qui devront être jugés. À partir de ces données, McDoom peut dresser un inventaire précis des 194 personnes incriminées pour leur participation supposée aux violences (un peu moins des deux tiers des Tutsi ont été tués, essentiellement lors de trois grandes attaques les 19, 21 et 22 avril, à la suite de la visite sur place du président de la République par intérim),

1. *Ibid.*, p. 269-271.

mais encore les distinguer des trois quarts de la population adulte hutu de l'époque considérée comme non impliquée, au sens Gacaca du terme, dans les actions génocidaires.

Le chercheur se donne pour base de travail un échantillon rassemblant 116 individus : 79 non-participants, tirés aléatoirement dans le recensement de 1991, et 37 perpétrateurs, tirés eux sur une liste de 94 condamnés. Deux investigations différentes sont alors menées : la première vise à reconstituer les réseaux d'interconnaissance des membres de l'échantillon en supposant que ceux des participants se distinguent de ceux des abstentionnistes. La seconde tente, à partir de la géolocalisation des maisons des individus, de mesurer l'existence d'un effet-voisinage et d'un effet-maisonnée dans la constitution des groupes d'attaque.

Pour reconstituer les réseaux des individus composant l'échantillon, l'auteur procède en deux étapes. D'abord, il leur demande d'indiquer si chacun d'eux connaissait ou non, avant le génocide, 30 noms sur une liste (15 perpétrateurs et 15 non-participants). Ils doivent également qualifier le type de lien qui les reliait à ceux qu'ils connaissaient. Ensuite, second mouvement inverse, l'enquêteur leur suggère une liste de liens possibles (amicaux, familiaux, de voisinage, religieux, politiques, économiques) et leur demande alors de dresser une liste de 15 de leurs connaissances.

Fort des résultats obtenus à partir de ces deux méthodes (les 116 ont répondu, aucun n'était isolé, un seul n'était lié qu'à des non-participants), il montre que la taille du réseau, plus que sa densité, sa centralité ou la transitivité des liens qu'on y observe, représente l'indicateur le plus robuste pour prédire la participation aux attaques. En résumé, les perpétrateurs étaient significativement mieux connectés à la communauté de Tare que les non-participants, et ce sans considération de la qualité des individus auxquels ils étaient liés. L'interdépendance créée par des liens sociaux nombreux agit comme une contrainte structurale en soumettant les individus aux rumeurs et aux incitations. Par ailleurs, ceux qui, d'après leurs réponses, étaient connectés à des hommes suspectés d'être des génocidaires avaient d'autant plus de chances d'avoir eux-mêmes été des membres des groupes d'attaque. En revanche, la liaison inverse n'a pas été vérifiée : avoir des liens à des non-participants n'induit pas une plus grande probabilité de

non-participation — l'inaction pèse peu par rapport à l'engagement. Enfin, l'auteur souligne que les liens basés sur la parenté (et même les relations parents-enfants plus que celles avec oncles, cousins ou grands-parents) et la proximité de voisinage sont statistiquement plus prédictifs de l'engagement que les liaisons amicales, politiques ou religieuses[1].

Reste une question importante : si les résultats montrent qu'on peut prédire que les individus les plus connectés socialement sont ceux qui ont la plus grande probabilité de participer, comment prouver que ce sont bien ces connexions qui expliquent pourquoi ils ont participé ? Est-ce que le lien entre individus cause la similarité des comportements, ou est-ce la similarité des comportements qui est à l'origine du lien ?

À ce problème d'endogénéité, classique en matière d'analyse de réseau, Omar McDoom avance la solution suivante : si l'identité de comportement était due à une variable cachée, un lien non aperçu entre participants, alors on pourrait s'attendre à ce que les participants aient non seulement plus de liens aux autres perpétrateurs, mais aussi moins de liens aux non-participants. La situation serait alors un cas d'homophilie, les bourreaux ayant choisi, pour les accompagner, des gens qui leur ressemblent. Or le chercheur observe que ce n'est pas le cas : les exécuteurs ont plus de liens à la fois avec les autres participants et avec les non-participants. En outre, les relations involontaires, non choisies (consanguinité et patronage économique), prédisent mieux la participation que les relations volontaires (amicales, matrimoniales ou politiques). On retrouve ici le poids, déjà noté, de la parenté directe. Somme toute, la participation aux groupes d'attaque ne semble pas avoir reposé sur une homophilie entre membres (ils ne se sont pas choisis) mais plutôt sur des liens obligés.

McDoom confirme ce type de recrutement avec son enquête sur la proximité spatiale. Grâce aux données du recensement de 1991 et à celles du registre du tribunal Gacaca, il est parvenu à géolocaliser l'ensemble des 3 426 adultes du secteur en distinguant entre maisonnées tutsi, ménages des perpétrateurs condamnés et ceux des Hutu non-participants — ici au sens de « non inquiétés par la procédure Gacaca ». La cartographie des données proposée par l'auteur permet de constater, même à l'œil nu, l'existence d'espaces où les maisons des bourreaux forment hameaux quand d'autres sous-ensembles hutu, au contraire, semblent être restés à l'écart de l'engagement violent. L'analyse statistique comparée vient confirmer l'impression visuelle : les accusés du procès Gacaca local sont presque exclusivement des hommes ; ils sont sensiblement plus âgés que les abstentionnistes (presque 34 ans en moyenne contre 25) et comptent beaucoup plus fréquemment dans leurs rangs un chef de ménage (80 % des perpétrateurs le sont contre le quart des non-participants). Surtout, les génocidaires sont beaucoup plus nombreux que leurs homologues « non violents » à avoir un autre génocidaire au sein même de leur foyer ou dans leur voisinage immédiat (à 200 mètres au plus de leur maison)[1].

1. O. McDoom, « Anti-Social Capital », art. cité, p. 866-894.

L'auteur montre ici que la proximité du centre communautaire ou de ménages tutsi ne joue en l'occurrence aucun rôle dans la mobilisation : seule la présence de perpétrateurs parmi ses proches, famille ou voisins, constitue un facteur déterminant d'engagement dans les groupes armés. En bref, les génocidaires sont allés recruter leurs alliés auprès des leurs et parmi des chefs des famille qui les environnaient immédiatement. En l'espèce, l'entrée en massacre ne fut que faiblement processuelle, et bien plus le produit de liens d'obligation préexistants.

*

Que peut-on conclure de ces enquêtes sur le rôle des liens sociaux dans le génocide ? Deux grands ensembles de résultats peuvent être avancés. En premier lieu, il faut constater qu'on en sait beaucoup sur les « *joiners* » et moins sur les victimes (faut-il écrire paradoxalement ou comme toujours ?). Concernant les premiers, les différentes études mentionnées se rejoignent en ce qu'elles refusent tout caractère générique aux explications d'ordre culturaliste qui mettent en avant le rôle de la haine ethnique et celui de la propagande comme causes premières de l'engagement génocide. Les auteurs ne laissent pas pour autant de côté ces facteurs idéaux : ils montrent que

1. O. McDoom, « Who Killed in Rwanda's Genocide? Micro-space, Social Influence, and Individual Participation in Inter-group Violence », *Journal of Peace Research*, vol. 50, n° 4, 2013, p. 453-467 (voir la table II).

ceux qui sont le plus réceptifs aux discours idéologiques des « *hardliners* » nationaux sont les leaders locaux du génocide, et plus généralement les « grands tueurs ». En conséquence, et contrairement à d'autres historiographies comme celle de la Grande Guerre, le consensus international qui se dégage des travaux consacrés au génocide de 1994 avalise très largement l'idée suivant laquelle la plus grande part des participants aux *ibitero* sont des « hommes ordinaires » bien plus que des « bourreaux volontaires ».

Sous cette formule, il faut entendre le fait que l'élargissement des groupes d'attaque, à partir du noyau des leaders et de leurs bras armés, s'est opéré sur la base de liens de proximité immédiate. Chacun est allé chercher parmi ses proches : au sein de sa famille, ou chez ses voisins, sachant qu'au Rwanda voisinage et parenté ont tendance à se recouvrer en partie sur une même colline. En ce sens, les résultats des enquêtes montrent une sorte de structure ou de schéma de l'enrôlement dans le meurtre : la participation de l'un engage celle de ses proches ; leur recrutement effectif renforce ce sentiment de responsabilité partagée ; il favorise en retour la collectivisation de la participation. Comme si seuls les plus proches pouvaient accepter, en raison même de la gravité extrême des actes, une coparticipation. Comme si cette transgression ultime nécessitait de faire appel aux siens. Coercition et conformisme ont joué chaque fois que des individus se sont vu intimer l'ordre de participer par les instigateurs locaux des violences. Le recrutement n'a cependant pas reposé sur ce seul format : au-delà, il semble qu'une part au moins des groupes se soient constitués sur des bases intimes. Les génocidaires semblent avoir pensé que seuls leurs plus proches accepteraient de les rejoindre, qu'eux seuls pouvaient porter le fardeau de la responsabilité.

Ces caractérisations fines des modalités de recrutement des groupes d'assaut, fondamentales pour notre connaissance des processus d'engagement du côté des perpétrateurs, ont encore l'intérêt d'éclairer l'autre face du phénomène, côté victimes cette fois. Elles permettent de répondre au paradoxe souligné plus haut en ce qu'elles aident à comprendre pourquoi le génocide des Tutsi a cette caractéristique fondamentale de mettre en cause l'intimité des liens familiaux. Côté bourreaux, les liaisons de proximité ont été fondamentalement éprouvées par le caractère hors norme, transgressif, des actes commis. Les liens

entre parents et enfants, entre voisins d'enfance, pouvaient-ils résister à l'implication de membres du groupe dans la violence la plus extrême ?

Or on retrouve un phénomène comparable côté victimes, évidemment inversé : ce que les tueurs ont cherché d'abord à mettre à l'épreuve et à détruire chez leur supposé ennemi, ce sont les liens intimes qui pouvaient les unir et leur servir de protection et de refuge. La solidité des liens sociaux préexistants entre tueurs est bien le pendant, la face cachée de l'effondrement des liens côté victimes. Le cas d'Eugène étudié par Lee Ann Fujii le montre particulièrement bien : les Tutsi qui intègrent les *ibitero* montrent ce que peuvent l'extrême violence et l'exercice d'un pouvoir total — défaire jusqu'à l'identité des individus, détruire jusqu'à leur intimité.

Il faut encore ajouter ici le rôle joué par la morphologie sociale dans cette intimité du massacre. Parce qu'ils vivaient ensemble dans une grande promiscuité rendant l'anonymat impossible (le Rwanda était en 1994 le pays d'Afrique où la densité est la plus élevée, 305 habitants au kilomètre carré), parce qu'ils parlaient la même langue, bourreaux comme victimes maîtrisaient parfaitement, corporellement, les espaces du meurtre et les habitudes de leurs voisins. Les membres de chacun des deux groupes, dominant comme minoritaire, ne pouvaient réellement se cacher aux yeux des extrémistes. Les uns connaissaient aussi bien le terrain que les autres. L'évasion, pour les victimes comme pour les bourreaux potentiels, n'en était que plus difficile.

Bien sûr, l'hypothèse interprétative que j'énonce ici, et qui va plus loin que ce que suggèrent les auteurs cités, suppose de considérer que les bourreaux gardaient conscience du caractère amoral et scandaleux de leurs actes. Ce postulat, semblable à celui déjà aperçu dans le cadre de la controverse entre Browning et Goldhagen, se heurte, dans le cas du génocide tutsi plus que dans d'autres situations génocidaires sans doute, à des éléments des massacres qui restent, en partie sinon largement, absents des travaux mentionnés, à l'exception de ceux de Lee Ann Fujii et d'Hélène Dumas : l'existence d'actes de torture et d'avilissement ayant régulièrement accompagné l'extermination[1]. Quelle place, si tant est qu'elles en aient une,

1. Lee Ann Fujii, « The Puzzle of Extra-Lethal Violence », *Perspectives on*

conférer aux exactions « extra-létales » et aux gestes de torture dans le cadre interprétatif qui vient d'être longuement exposé ? Le problème est aussi difficile que crucial : je propose d'y revenir dans le cadre du dernier chapitre de ce volume. L'hypothèse suivie sera la suivante : plus « l'ennemi » nous ressemble, plus il nous a été proche, et plus il importe que la cruauté le rende radicalement autre.

Politics, vol. 11, n° 2, 2013, p. 410-426. Voir également les travaux de Christopher Taylor, *Terreur et sacrifice. Une approche anthropologique du génocide rwandais*, Toulouse, Octarès, 2000 [1999].

4

SANS AUTRE CHOIX

Adopter une perspective continuiste entre ordinaire du monde civil et extraordinaire du monde violent

L'un des enjeux auxquels l'étude des violences de masse fait face tient, comme tout secteur de recherche en développement, à son affirmation en tant que domaine de spécialisation à travers l'institutionnalisation d'un vocabulaire propre, d'un agenda de recherche ou encore d'un fonds bibliographique partagé. En matière de crimes de masse, ce processus de clôture de la recherche spécialisée est en quelque sorte redoublé par le sentiment que les guerres, conflits, massacres sont des temps séparés, hors norme au sens où ils seraient en rupture avec le cours ordinaire du monde dans les sociétés considérées — y compris sous des formes juridiquement codifiées, comme en France durant la Première Guerre mondiale où les libertés publiques sont mises entre parenthèses par l'état d'urgence : interdiction des réunions, sauf-conduit pour voyager, censure, pouvoirs de police et justice laissés aux autorités militaires, etc.

Pour une part, cet état suspendu est le produit du travail de périodisation dont les violences de masse font spontanément l'objet. Même dans les cas où la violence semble perdurer à l'état endémique, les chercheurs s'efforcent de leur donner des frontières chronologiques, avec pour début un basculement plus ou moins brusque, et pour fin un retour « à la normale ». Dans le cas des guerres aux limites fixées par des dates reconnues, les spécialistes de ces questions ne débordent guère de leur cadre chronologique, tout comme leurs collègues des périodes de paix ne s'aventurent que rare-

Philippe Belleau y souligne avec justesse que, trop souvent, les chercheurs assimilent proximité géographique et intimité des relations. Or, ajoute-t-il, la seule distance physique ne saurait être un indicateur pertinent en matière de liaison sociale. Chacun le sait bien, le rapport de voisinage peut être neutre (indifférent) ou même négatif lorsque des voisins sont en rivalité. Dès lors, il est difficile de considérer, comme on le lit souvent, que les violences extrêmes constitueraient par nature des moments de destruction des relations sociales. Pour que cela soit le cas, il faudrait démontrer, insiste-t-il, que celles-ci existaient préalablement. D'après lui, les études spécialisées indiquent que tel n'est pas le cas. Connaître une victime ne signifie pas avoir eu des relations avec elle, ou très pauvres. Et la plupart du temps, les travaux qui mettent en avant des liens d'intimité traitent en fait de liaisons très dégradées voire antagonistes.

De ce panorama, l'auteur tire trois conclusions. Il soutient que les liens affectifs positifs, lorsqu'ils existent, ne sont pas rompus par les protagonistes : au pire les bourreaux s'efforceront de ne pas avoir à affronter d'anciens proches, au mieux ils les aideront. L'auteur va même jusqu'à écrire : « Je n'ai jamais rencontré, dans l'historiographie, une seule instance de meurtre par un voisin immédiat ou un ami. » Le constat le conduit à énoncer une proposition très forte : « Lorsque des liens forts existent entre perpétrateurs et victimes, la violence de masse requiert des exécuteurs extérieurs[1]. » Par différence, il avance que les liens faibles peuvent plus facilement être oubliés ou niés — notamment en ce qu'ils permettraient une levée des inhibitions plus aisée. Il indique aussi que les cas observables d'exercice de la violence à l'égard d'anciennes connaissances s'apparentent à des règlements de comptes dans lesquels la personne en position de domination profite de la situation pour réaliser ce qu'il n'était pas en mesure de faire jusque-là — humilier, voler, voire tuer. Il plaide pour une meilleure spécification des liens sociaux préalables à la violence, en différenciant, après d'autres, l'absence de lien (chacun vit dans l'ignorance du voisin), les liens invisibles (le voisin est un étranger familier), les liens faibles (de reconnaissance) et forts (d'intimité), les trois derniers se distinguant en outre selon qu'ils sont positifs ou négatifs — fondés sur le dégoût, la défiance, la jalousie ou l'hostilité ouverte.

Dans l'ensemble, ces remarques sont tout à fait utiles. L'invitation faite à ce que la recherche parvienne à une meilleure caractérisation des liaisons sociales, plus fine et plus complexe que celle associant par principe voisinage et socialité, ne peut qu'être saluée. Par ailleurs, Belleau a raison d'insister sur les cas où le déchaînement de la violence prend racine dans des relations interpersonnelles ou interethniques depuis longtemps dégradées. On trouve de nombreux exemples de ce type de règlements de comptes et d'accaparements envieux aussi bien dans les campagnes polonaises que sur les collines rwandaises. C'est probablement dans ce type de configuration qu'il faudrait intégrer à l'analyse le « tournant du voisinage » dans les études sur la Shoah, notamment en ce qu'il dessine plutôt des liaisons absentes ou conflictuelles entre Juifs et non-Juifs en Europe de l'Est. Les travaux de Jan Gross, prolongés depuis à d'autres échelles et sur d'autres terrains, ont marqué ici une rupture fondamentale[1]. Dans bien des cas, ces recherches ont eu plutôt tendance à mettre en avant la faiblesse des aides et soutiens dont les victimes juives ont pu bénéficier face aux assauts des occupants.

En revanche, l'insistance de l'auteur à rejeter que la préexistence de liens positifs puisse être rompue par la violence semble plus discutable. Comme on l'a vu à travers les trois contextes d'Aravaipa, de Rovno ou Omarska, il existe bien des situations de trahison intime au cœur des massacres. Et l'on pourrait en ajouter beaucoup d'autres évoquées dans les recherches consacrées aux relations de voisinage à l'est de l'Europe dans la première moitié du XX^e^ siècle. Sur ce point, c'est néanmoins le génocide tutsi — sur lequel J.-P. Belleau prend paradoxalement beaucoup appui — qui représente le cas où ces situations de profonde déloyauté sont le plus apparentes. En témoignent, parmi bien d'autres travaux possibles, les extraits des cahiers d'orphelins survivants du génocide tutsi étudiés

1. Jan T. Gross, *Les Voisins. 10 juillet 1941, un massacre de Juifs en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 2019 [2001] et, avec la collaboration d'Irena Grudzinska-Gross, *Moisson d'or. Le pillage des biens juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 2014 [2012]. Pour une sélection de travaux dans ce sillage, voir la bibliographie thématique, p. 458.

par Hélène Dumas[1]. Douze ans après les faits, voici comment un jeune homme, berger âgé de 13 ans en 1994, raconte le rôle alors joué par leur voisin immédiat dans l'assassinat de ses parents :

> Certains Hutu dont on pensait qu'ils étaient de bonnes personnes comme Nya, qui était notre voisin, eh bien, je n'oublierai jamais comment il a jeté sa lance contre papa sur la colline, devant chez Bi, en disant : « Arrêtez-le pour qu'il revienne ici ! Ses vaches qui sont allées au pâturage avec les miennes vont toutes rentrer chez moi. Je vais agrandir mes étables et nous n'aurons plus de problème de pâturage. » Nous avons entendu Nya pousser des clameurs [*induru*] pour demander aux autres de se rassembler afin de tuer papa, alors que le mercredi précédent, tous avaient poussé des cris de réjouissance [*impundu*] en partageant de la bière dans une grande cruche avec papa car maman venait de mettre au monde l'enfant qu'elle portait dans ses bras, Emmanuel[2].

Ce jour-là, son père échappe à la mort. Il sera tué le lendemain, après que les autorités locales ont réuni la population hutu pour l'informer du mot d'ordre d'extermination systématique. Plus loin, le jeune homme poursuit son récit en racontant la mort de sa mère. L'assassin s'est approché d'elle en exigeant argent et habits, y compris la robe qu'elle portait ce jour-là parce qu'il ne voulait pas la salir au moment où il « la coupera ». Comme elle lui donne ses biens, il ajoute : « Quand j'ai vu que tu m'as respecté et que tu as évité de me fatiguer, j'ai commencé à prendre pitié de toi. Mais je n'ai pas assez pitié pour t'épargner. En revanche, j'en ai assez pour te tuer en te laissant porter cette robe. » Avant d'ajouter : « Et puis, tu comptais parmi les amies fidèles de mon épouse, et F. [le père] était mon grand ami[3]. »

Difficile, à lire ces mots, de ne pas considérer que préexistaient aux tueries des liens forts voire intimes entre exécuteurs

1. 105 cahiers, rédigés durant trois jours en 2006 par des orphelins (62 garçons et 43 filles) réunis par une association de rescapés, ont été déposés à la Commission nationale de lutte contre le génocide en 2016 (H. Dumas, *Sans ciel ni terre*, *op. cit.*).
2. H. Dumas, *Sans ciel ni terre*, *op. cit.*, p. 76.
3. *Ibid.*, p. 77. Ici on pourrait encore évoquer longuement le cas des infanticides remarquablement étudié par Violaine Baraduc dans *Tout les oblige à mourir*, *op. cit.*

et victimes. Et les extraits de cahiers en donnent bien d'autres modalités. Ainsi ce jeune homme qui raconte s'être vu refermer au nez la porte d'un voisin hutu auquel il était venu demander de l'aide, insulte à l'appui, « Quitte chez moi, je n'ai pas besoin d'un serpent chez moi », avant de commenter : « Alors que vous viviez ensemble avant, alors que vous partagiez le cuit et le cru, alors que vous vous demandiez du feu, du sel et du pétrole. Mais quand ce temps est arrivé, il t'a chassé, il t'a laissé dans tes malheurs. » Ou cette jeune femme qui évoque le souvenir de sa tante qui, juste avant d'être égorgée, rappelle à ses meurtriers « tout le bien que nous avions fait pour eux[1] ». Ou ce voisin qui viole et tue avec une cruauté toute particulière une jeune mère tutsi que sa propre femme avait pourtant tenté de cacher. Et encore cette enfant qu'une ancienne amie de sa mère vers laquelle elle s'était tournée pour obtenir un peu d'eau fait boire, comme les animaux, dans une feuille (« je ne trouverais pas de tasse à donner à un Tutsi ») avant de l'emmener observer le cadavre dénudé de sa mère assassinée. Et toujours cette autre voisine qui, en réponse à la même requête prononcée par une mourante, choisit de lui uriner dans la bouche[2].

Les témoignages de victimes du génocide tutsi, a-t-on écrit plus haut, constituent la source la plus évidente où repérer gestes extra-létaux et trahisons intimes. Faut-il franchir un pas supplémentaire et considérer que tel est le cas parce qu'il s'agit aussi du terreau le plus propice à leur déploiement ? Répondre positivement à la question passe par le fait de donner une explication plausible au constat réitéré d'une corrélation entre proximité sociale et surreprésentation de la cruauté. On avancera ici l'idée que si celle-ci semble aussi récurrente et robuste au Rwanda en 1994, c'est peut-être en raison de la commune identité (de langue, de religion, de mode de vie) des protagonistes. Il importe alors moins de savoir si la proximité était positive ou négative, intime ou plus impersonnelle : l'important, au regard de l'extra-létalité, serait d'abord une question de ressemblance qu'il apparaît nécessaire aux exécuteurs de nier, de masquer, d'annuler.

1. H. Dumas, *Sans ciel ni terre*, *op. cit.*, p. 113-114.
2. *Ibid.*, p. 118, 133 et 134. Sur l'importance des viols dans le génocide, voir Catrien Bijleveld, Aafke Morssinkhof, Alette Smeulers, « Counting the Countless. Rape Victimization During the Rwandan Genocide », *International Criminal Justice Review*, vol. 19, n° 2, 2009, p. 208-224.

La deuxième hypothèse que l'on propose de tirer de la mise en parallèle des trois situations proposées est une forme de réponse à la question de savoir pourquoi il existerait un lien entre proximité préexistante des rapports bourreaux-victimes et férocité des atteintes extra-létales. On peut la formuler de la manière suivante : la cruauté ajoutée à la mort vient marquer, réaliser, manifester une différence jusque-là trop évanescente entre les uns et les autres. Autrement dit, c'est parce que tueurs et suppliciés étaient trop semblables qu'il apparaît nécessaire, aux yeux des premiers, de marquer une séparation radicale rejetant les seconds dans l'infamie et le dégoût.

Dans le cas d'Omarska évoqué plus haut, les pratiques de violence institutionnalisées avaient pour objet de manifester en pratique la rupture des liens anciens qui reliaient les protagonistes. Devenir un « vrai » Serbe passait par le fait d'accepter de violenter ceux qui avaient été des connaissances, des clients, des voisins voire des amis. La violence avait des effets transformateurs clairs, qui pouvaient aller jusqu'à permettre à un prisonnier de passer la frontière séparant les protagonistes en devenant bourreau, un peu à la manière des kapos des camps de concentration nazis. Le cas de Tadić incarne le mieux cet écartement cruel de soi. Comme dans d'autres cas de tortures instituées, l'homme acquiert auprès de ses affidés notoriété et pouvoir, droit absolu sur ses suppliciés. Mais c'est trop peu que de s'arrêter à ce type de constat. Car pourquoi avoir alors choisi des gens qu'il connaissait si bien, des individus dont on aurait pu penser qu'il les protégerait ? Lee Ann Fujii soutient que le spectacle de cruauté extrême qu'il met en scène vise à graver dans le marbre sa transformation personnelle. L'avilissement absolu qu'il impose à ses anciens proches confirme, lui qui vivait au milieu de l'ennemi, qu'il est désormais un « véritable » Serbe. L'ordre de la mise en scène, la concentration et la continuité de l'engagement des bourreaux, leur participation bruyante et enjouée, avant comme après la mort, tout cela a contribué à faire de l'événement quelque chose d'inoubliable, au sens propre. Dans l'opération, les éléments extra-létaux sont fondamentaux. Aux yeux de leurs tortionnaires, ils transforment les victimes en déviants sexuels, des gens avec lesquels nul homme serbe digne de ce nom ne peut s'associer. Alors que ces personnes vivaient côte à côte, la violence vient créer un abîme, une distance désormais absolue entre « eux » et « nous ». Les victimes ont « accepté » de se salir elles-mêmes, elles ne peuvent plus prétendre être « des nôtres ».

Ce qui est en jeu dans l'extra-létalité, ce serait donc plus la ressemblance, qu'il s'agit de gommer, d'éliminer, que l'intimité en soi — la ressemblance peut être tout aussi présente dans les situations d'inimitié ou de neutralité. Si l'hypothèse est juste, la cruauté viendrait fabriquer de la dissemblance, de l'altérité. En disloquant le corps d'autrui, en le ravageant, elle produit de la distance, évacue l'idée que l'exécuteur fait disparaître des proches en ce sens que ses victimes seraient ses semblables. Suivant ce schéma, l'extra-létalité est donc particulièrement forte quand la ressemblance est très marquée, comme dans le cas rwandais : même langue, même religion, même allure, même manière de vivre. Mais sans doute la cruauté est-elle aussi présente là où les tueurs ne font que s'imaginer la ressemblance : par exemple quand ils pensent à leurs propres enfants en accompagnant vers la mort les enfants juifs.

Ce lien complexe à la ressemblance de la victime, qui peut s'incarner dans des indices aussi ténus que la reconnaissance inattendue d'un accent, ainsi qu'on l'a vu dans le cas des hommes du 101e bataillon, trouve une expression ambiguë dans le rapport aux vêtements. Comme on le sait, l'institution des massacres à l'Est a progressivement systématisé l'obligation pour les victimes de se déshabiller avant la mise à mort. L'objectif, côté bourreaux, était double : d'un côté, il s'agissait d'humilier, de fragiliser, de victimiser, au sens de rendre victime, des personnes dont on a vu qu'elles n'étaient en rien déshumanisées et dont certaines pouvaient même revendiquer fièrement à la figure du bourreau, par leurs mots ou leurs gestes, leur individualité maintenue dans les circonstances les plus atroces ; de l'autre, la mise à nue avait aussi un objectif purement « économique », à savoir voler les habits et les derniers biens, souvent parmi les plus intimes, des suppliciés. À travers l'accaparement des vêtements et, de façon régulière, leur envoi en « cadeau » à ses propres enfants ou parents en Allemagne, c'est encore la ressemblance initiale qui s'exprime — celle à laquelle l'extra-létalité s'est affrontée en tentant de l'effacer. L'autre, ses bijoux, ses habits, semblaient aux tueurs assez proches pour qu'ils désirent se les approprier et pour qu'ils acceptent que les leurs portent ces effets. On retrouve ce même trouble, tuer et se parer, dans le récit d'une jeune fille

tutsi rescapée racontant les premières heures du génocide, le 7 avril 1994 :

> Si je le raconte en long et en large, le jour et la nuit passeraient. La nuit n'est racontée que par celui qui l'a traversée, car mon histoire est trop longue. Ils sont mauvais, ils couchaient dans nos draps, ils mangeaient la viande de nos vaches, ils portaient de beaux vêtements pour la première fois de leur vie, ils s'étaient vêtus des imishnana [toges en coton] de nos vieilles en disant qu'ils veulent nous ressembler. Mais vous ne nous ressemblerez jamais[1] !

La fonction ici prêtée à la cruauté, éloigner la figure du même sur le corps ennemi, a encore cet intérêt, pour l'exécuteur, de l'aider à justifier le meurtre en le déchargeant de sa responsabilité : le corps est si outrageusement atteint que son porteur ne peut être entièrement étranger à ce devenir meurtri. Avec cet horizon à l'esprit, on peut mieux comprendre pourquoi à Omarska, en Union soviétique, quand on fait creuser les fosses par certains des condamnés, ou plus encore peut-être dans le cas du génocide tutsi[2], on trouve autant d'exemples dans lesquels les bourreaux imposent que les victimes soient torturées et tuées par leurs proches ou connaissances — d'anciens camarades de classe, un parent, un voisin. Et c'est peut-être aussi avec cette idée en tête — la volonté de mettre la faute sur les victimes — qu'il est possible d'interpréter le fait, a priori contre-intuitif, que les mariages interethniques soient légèrement surreprésentés chez les perpétrateurs par rapport aux non-perpétrateurs (14 % *vs* 11 %) dans l'échantillon construit par Omar McDoom pour sociographier le groupe des exécuteurs[3].

À travers une longue citation empruntée à Omer Bartov, dans laquelle ce dernier évoquait le dégoût physique suscité par le supplice comme élément venant « démontrer » auprès des bourreaux l'inhumanité des victimes, j'ai insisté sur le retournement causal dont certaines lettres de combattants allemands se faisaient l'écho[4]. Lee Ann Fujii n'écrit pas autre chose lorsqu'elle avance, à propos des atrocités d'Omarska, que les tortures endurées par l'ancien ami de Tadić « devenaient une "preuve" de sa culpabilité[1] ». L'autrice avait déjà mis ce thème en relief en s'intéressant au cas de Joseph, le bourgmestre de la commune rwandaise dont dépend le secteur de Ngali où elle a enquêté. L'homme est resté « célèbre » localement pour la cruauté dont il a fait preuve au cœur du génocide : il a d'abord attiré ses voisins tutsis chez lui au prétexte de les protéger pour mieux pouvoir les mettre à mort ; parmi eux, il a laissé provisoirement en vie deux femmes dont il a fait des esclaves sexuelles régulièrement violées par lui et ceux de ses affidés qu'il souhaitait « récompenser » ; il a fini par les assassiner avant d'exposer leurs corps, dénudés, battus et profanés, à la vue de tous.

L'interprétation générale que propose l'autrice de ce cas extrême consiste à soutenir que le bourgmestre a ainsi voulu démontrer publiquement sa toute-puissance : il a « joué à Dieu » en montrant, comme ce fut souvent le cas dans les semaines du génocide, qu'il pouvait décider seul qui devait mourir, quand et comment. La cruauté démultipliée dont il fait preuve le singularise même au regard des standards génocidaires[2]. Mais Lee Ann Fujii ne s'arrête pas là et questionne aussi les effets sociaux de l'avilissement des corps. En maltraitant et en torturant, le bourgmestre fabrique l'image d'une victime qui mérite ce qui lui arrive : si elle est l'objet de tant de tourments, c'est bien qu'elle en porte une part de la responsabilité. En ce sens, les traces du supplice contribuent puissamment, suivant la proposition foucaldienne, à produire et à dire la vérité du crime du point de vue des bourreaux — et, pour plus tard, à légitimer la perpétuation des tueries.

Ce renversement d'imputation est central : en faisant des atrocités un principe de gestion (d'éradication) de la ressemblance, il installe le massacre dans un cycle de la trahison et de la vengeance qui est aussi un ferment essentiel de la radicalisation et du jusqu'au-boutisme des tueurs. D'un côté, le bourreau s'institue en monstre, quand bien même il tente de renverser le poids de cette identification sur ses victimes. De l'autre, cette position, dans laquelle il a impliqué tous ceux qui lui sont attachés, le condamne à persévérer dans ce nouvel être,

1. H. Dumas, *Sans ciel ni terre*, *op. cit.*, p. 78.
2. Les cahiers d'orphelins survivants regorgent d'exemples de ce type (voir *ibid.*, p. 111-135).
3. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 257.
4. Voir *supra*, p. 253.

1. Lee Ann Fujii, *Show Time*, *op. cit.*, p. 125.
2. Lee Ann Fujii, « The Puzzle of Extra-Lethal Violence », art. cité, p. 417-418.

ne pouvant anticiper autre chose qu'une vengeance terrible de la part d'éventuels survivants.

Dans le cas du bourgmestre qui vient d'être évoqué, l'exposition publique des cadavres dégradés dans une scène à l'obscénité revendiquée concourt, écrit Lee Ann Fujii, à impliquer dans le crime tous ses témoins obligés : ils n'ont d'autre choix que de voir la dépravation. La honte qui aurait pesé sur la famille de ces femmes — dans un entretien, un Hutu expliquera qu'il est « inhumain » d'enlever leurs habits aux morts, surtout si l'on distingue leurs organes sexuels — rejaillit sur l'ensemble de la communauté locale, contribuant à la faire entrer dans le cercle des coupables. Le bourgmestre a déshonoré ces femmes, il a aussi forcé ses propres concitoyens à contribuer à ce déshonneur. On retrouve le poids déjà observé des leaders — les officiers allemands qui montrent l'exemple en descendant dans la fosse tirer les premiers coups de feu — dans la fabrique d'une culpabilité collective.

Enfin, la transformation réalisée par et dans la cruauté agit aussi sur le bourgmestre lui-même. Chacun de ses actes contribue à éloigner un peu plus le bourreau de l'humanité ordinaire, à faire de lui quelqu'un dont l'identité est transformée sans possible retour en arrière. En torturant, il détruit et avilit sa victime mais s'oblige et se marque comme génocidaire. Il atteste, pour sa propre personne, un basculement identitaire qui le fait quitter l'ordre ancien. En ce sens, la cruauté est une manière possible d'affirmer, entre revendication et déploration, sa propre intransigeance comme son avilissement personnel.

Pour conclure sur ce thème, je souhaite suggérer une dernière hypothèse concernant le statut de la cruauté dans les massacres. Conséquence directe de ce qui vient d'être discuté — l'extra-létalité comme moteur de différenciation —, celle-ci consiste à avancer que la cruauté est un vecteur permettant le passage de la pratique à la représentation, plutôt qu'à l'inverse l'indice ou la trace d'un état d'esprit présumé commun. L'hypothèse apparaîtra sans doute négligeable à certains. Elle est pourtant importante au regard de la position la plus fréquente, qui consiste, on l'a dit, à faire de la cruauté un indicateur des croyances et représentations du monde qui feraient agir les tueurs. Dans cette perspective, le schéma explicatif est toujours circulaire : les croyances font agir, ainsi qu'en témoigne leur lisibilité dans les pratiques ; mais on peut aussi dire que les gestes sont l'incarnation ou le précipité des idéaux qui les ont produits. Briser cette circularité passe par le fait de parvenir à vectoriser la relation : c'est ce que prétend réaliser la proposition énoncée plus haut.

Pour éprouver cette hypothèse, on peut faire nôtre la démonstration suivie par Jérémie Foa dans la quatrième et dernière partie de son livre, *Survivre*, consacrée aux transformations que les troubles de religion du XVIe siècle font peser sur la langue[1]. L'avant-dernier chapitre, « Les mots qui tuent », est consacré à l'élucidation d'un paradoxe : comment comprendre la présence apparemment conjointe de l'animalisation de l'ennemi (« les huguenots sont des chiens », répètent inlassablement les catholiques) et de l'euphémisation des termes du massacre (par exemple utiliser les mots « dépêcher » ou « accommoder » pour signifier « exécuter ») ? On se rend immédiatement compte que, malgré la distance temporelle, le même paradoxe peut être retrouvé dans le cas rwandais (les tueurs, qui pourtant animalisent sans problème les « cafards » tutsi, disent « travailler » pour tuer) ou même dans la langue nazie, dont on sait combien elle cherché à crypter ou à travestir, toujours en l'euphémisant, le vocabulaire de la tuerie. Il y a là, pour le dire avec les mots de Jérémie Foa, quelque chose comme une « tension problématique » dont on doit faire un problème de recherche. Voici comment il la présente :

> Si les massacreurs considéraient véritablement les hérétiques comme des cafards et si cette animalisation langagière les avait pleinement soulagés, les rendant entièrement insensibles au sort de leurs victimes, pourquoi fut-il nécessaire d'euphémiser — aux yeux des protestants comme aux leurs propres — les mots qui désignaient l'action meurtrière ? Si le lexique bestiaire avait réussi à rendre toute la société indifférente aux violences, à quoi bon chloroformer par des mots ouatés la brutalité du processus de mise à mort[2] ?

Ce faisant, il revient sur l'épineuse (et classique) question de la diffusion et de la réception des discours, prophéties, sermons portés par les « directeurs de conscience » du temps. « Le

1. Jérémie Foa, *Survivre. Une histoire des guerres de religion*, Paris, Seuil, 2024. Je reprends dans ces derniers paragraphes des éléments d'un article consacré à discuter les travaux de l'auteur : « Les guerres civiles du XVIe siècle sont-elles l'avenir des études sur les violences de masse ? », art. cité.
2. J. Foa, *Survivre*, *op. cit.*, p. 250.

huguenot devenu (métaphoriquement) un chien est-il parfois (littéralement) un chien dans l'esprit des tueurs ? demande-t-il alors. L'interprétation littérale dévore-t-elle chez les auditeurs de sermons l'interprétation métaphorique[1] ? » Une fois encore, on pourrait soulever la même interrogation à propos des « serpents » tutsi ou des « poux » juifs dans la bouche des assassins hutu ou allemands. Faute de pouvoir apporter une réponse univoque et définitive, il tente en quelque sorte de déplacer le problème en montrant que la mention de suppliques, de cris et d'échanges entre les bourreaux et leurs victimes, présente sous forme de traces y compris dans quelques sources du XVIe siècle, doit conduire à retourner la proposition : « Les bourreaux massacrèrent leurs victimes non pas parce qu'elles étaient inhumaines, mais en dépit de leur humanité, voire à cause de leur humaine proximité. »

Le propos rejoint l'hypothèse soutenue dans les pages qui précèdent : c'est la trop grande ressemblance entre les ennemis qui pousse les bourreaux à ajouter à la mort des violences « extra-létales ». La cruauté, on l'a dit, est dès lors une fonction ou un instrument (plus qu'un langage) : la défiguration des victimes a pour objet la fabrique d'une distance. Il s'agit bien de « faire enfin survenir / advenir cette introuvable altérité sur la face de l'hérétique ». Le massacre « rassure, creuse des dissemblances, consolide les vérités dans la chair des meurtris[2] ». Cette position seconde (ex post) de l'altérité brise la circularité du lien entre idéaux et gestuelle. L'analyse donne un vecteur à la formule, de la pratique à la représentation — et pas l'inverse. On dira que le déplacement est ténu. Il me semble constituer un premier pas important dans la dissipation des difficultés liées au rapport entre idéalité et pratiques. La déshumanisation n'est plus un improbable pied de la lettre : elle est le produit de la cruauté.

1. *Ibid.*, p. 246.
2. *Ibid.*, p. 250-252.

Remerciements

Mes remerciements chaleureux vont aux collègues et amis qui ont accepté de relire certains passages de ce livre, et à Thomas Hirsch qui l'a accueilli, préparé et choyé avec un enthousiasme jamais démenti.

Community, 1918-1945, New Haven, Yale U.P. 2010 ; Sven Keller, *Volksgemeinschaft am Ende, Gesellschaft und Gewalt, 1944/45*, Munich, Oldenbourg Verlag, 2013.

Les derniers travaux de Christian Ingrao peuvent être rangés sous cette bannière : *La Promesse de l'Est. Espérance nazie et génocide*, Paris, Seuil, 2016 et *Le Soleil noir du paroxysme. Nazisme, violence de guerre, temps présent*, Paris, Odile Jacob, 2021.

SUR L'IDÉE DE « MORALE » NAZIE

Wolfgang Bialas, « Nazi Ethics: Perpetrators with a Clear Conscience », *Dapim. Studies on the Holocaust*, vol. 27, n° 1, 2013, p. 3-25.

Wolfgang Bialas, Fritze Lothar (dir.), *Nazi Ideology and Ethics*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2014.

Raphael Gross, *Anständig geblieben. Nationalsozialistische Moral*, Francfort-sur-le-Main., S. Fischer, 2010.

Johann Chapoutot, *La Loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014.

Werner Konitzer, Raphael Gross (dir.), *Moralität des Bösen. Ethik und nationalsozialistische Verbrechen*, Francfort-sur-le-Main et New York, Campus, 2009.

Claudia Koonz, *The Nazi Conscience*, Cambridge, Harvard U.P., 2003.

SUR LES NOTIONS D'INTIMITÉ ET DE SUBJECTIVITÉS NAZIES

Moritz Föllmer, « Was Nazism Collectivistic? Redefining the Individual in Berlin, 1930-1945 », *The Journal of Modern History*, vol. 82, 2010, p. 61-100.

—, « The Subjective Dimension of Nazism », *Historical Journal*, vol. 56, n° 4, 2013, p. 1107-1132.

Mary Fulbrook, « Nazis with a Clear Conscience? Civilian Functionaries and the Holocaust », *in* Wolfgang Bialas, Lothar Fritze (dir.), *Nazi Ideology and Ethics*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2014, p. 127-148.

Harvey Elizabeth, Johannes Hürter, Maiken Umbach, Andreas Wirsching (dir.), *Private Life And Privacy In Nazi Germany*, Cambridge U.P., 2019.

Elissa Mailänder, *Amour, mariage, sexualité. Une histoire intime du nazisme (1930-1950)*, Paris, Seuil, 2021.

Janosch Steuwer, *« A Third Reich, as I see it ». Politics, Society and Private Life in the Diaries of Nazi Germany*, Indianapolis, Indiana U.P., 2023 [2017].

Pamela E. Swett, Corey Ross, Fabrice d'Almeida (dir.), *Pleasure and Power in Nazi Germany*, Londres, Palgrave Macmillan, 2011.

CORPUS DE TRAVAUX UTILISÉS À TITRE PRINCIPAL POUR L'ÉTUDE « ENTRER EN MASSACRE » (CHAPITRE 3)

La bibliographie concernant le génocide des Tutsi rwandais est désormais considérable. À titre d'ordre de grandeur, on peut renvoyer au travail de recensement et de veille mené par François Lagarde selon des critères de sélection qui excèdent de loin la seule question du génocide — tout écrit portant, en partie ou en totalité, sur le Rwanda, quel que soit son objet, est intégré. La première liste qu'il a rendue publique, en 2012, rassemblait 7 136 titres pour la période 1990-2011. L'auteur lui a depuis ajouté, chaque année jusqu'en 2019, plusieurs centaines de références : François Lagarde, *Rwanda, 1990-2011. Une bibliographie*, University of Texas at Austin, 2012, suivi des déclinaisons annuelles ultérieures, disponible en ligne sur le site de l'UMR « Développement et sociétés ».

Dans cet ensemble, j'ai choisi de restreindre l'examen à une série de textes qui ont pour particularité d'être tous issus de thèses soutenues dans les années 2000.

Hélène Dumas, *Le Génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014. Thèse EHESS 2014. Terrain effectué entre 2006 et 2010.

Lee Ann Fujii, *Killing Neighbors. Webs of Violence in Rwanda*, Cornell, Cornell U.P., 2009. Thèse George Washington University 2006. Terrain 2004.

Bert Ingelaere, *Inside Rwanda's Gacaca Courts. Seeking Justice After Genocide*, Madison, Wisconsin U.P., 2016. Thèse université d'Antwerp 2012 intitulée *Peasants, Power and the Past. The Gacaca Courts and Rwanda's Transition from Below*. Terrain 2006-2011.

Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda, un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008. Thèse 2003. Terrain 1998-2001.

Omar McDoom, *The Path to Genocide in Rwanda. Security, Opportunity, and Authority in an Ethnocratic State*, Cambridge, Cambridge U.P., 2021. Thèse London School of Economics 2009 intitulée : *The Micro-politics of Mass Violence. Security, Authority, and Opportunity in Rwanda's Genocide*. Terrain 2002-2003.

—, « Rwanda's Ordinary Killers: Interpreting Popular Participation in the Rwandan Genocide », *Working Paper* No. 77, London School of Economics, December 2005.

—, « Anti-Social Capital: A Profile of Rwandan Genocide Perpetrators' Social Networks », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 58, n° 5, 2013, p. 866-894.

— « Who Killed in Rwanda's Genocide? Micro-space, Social Influence, and Individual Participation in Inter-group Violence », *Journal of Peace Research*, vol. 50, n° 4, 2013, p. 453-467.

Charles Mironko, *Social and Political Mechanisms of Mass Murder: An Analysis of Perpetrators of the Rwandan Genocide*. Thèse Yale University, 2004 (non publiée). Terrain 2000.
—, « Igitero: means and motive in the Rwandan genocide », *Journal of Genocide Research*, vol. 6(1), 2004, p. 47-60.
Scott Straus, *The Order of Genocide. Race, Power and War in Rwanda*, Cornell, Cornell U.P., 2006. Thèse Berkeley 2004, terrain 2002.
Philip Verwimp, *Peasants in Power. The Political Economy of Development and Genocide in Rwanda*, Springer, 2013. Thèse université catholique de Leuven, 2003.
Emmanuel Viret, *Les habits de la foule : techniques de gouvernement, clientèles sociales et violence au Rwanda rural (1963-1994)*, thèse IEP Paris 2011 (non publiée). Terrain 2006-2010.
—, « La langue amère des temps nouveaux : dynamique de la violence au Rwanda rural (1991-1994) », papier CERI 2009.

Le choix de ces travaux a pour objectif de construire un échantillon homogène dans une littérature foisonnante. En l'occurrence, il repose sur un critère commun : ces enquêtes doctorales de première main, impliquant une présence sur place de longue durée, changent d'échelle d'analyse en descendant au niveau individuel, dans le Rwanda rural, par rapport aux premiers travaux logiquement plus macroscopiques. Parmi eux, outre le volume fondateur Human Rights Watch, FIDH, Alison Des Forges (dir.), *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Karthala, 1999 (*Leave None to Tell the Story*, 1999, en ligne), dont on va voir qu'il ouvre la voie à bien des raisonnements repris dans les enquêtes dont il est question, on consultera notamment les ouvrages plus historiens de Gérard Prunier, *The Rwanda Crisis (1959-1994). History of a Genocide*, Columbia U.P., 1995 [trad. française 1999] et Mahmood Mamdani, *When Victims Become Killers. Colonialism, Nativism, and the Genocide in Rwanda*, Princeton U.P., 2001, ou encore le travail de Peter Uvin, *Aiding Violence. The Development Enterprise in Rwanda*, Kumarian Press, 1998.

Bien entendu, les apports d'autres ouvrages sont mentionnés dans le corps de l'étude, notamment les travaux de chercheurs qui enquêtaient au Rwanda avant le génocide et qui ont complété leurs enquêtes depuis, à la lumière de la catastrophe, parmi lesquels Danielle De Lame, *Une colline entre mille, ou le calme avant la tempête : transformations et blocages du Rwanda rural*, Musée royal de l'Afrique centrale, 1996 (trad. anglaise 2005, *A Hill Among a Thousand*, Wisconsin U.P.) ; André Guichaoua, *Rwanda 1994. Les Politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala, 2005 ; Villia Jefremovas, *Brickyards to Graveyards. From Production to Genocide in Rwanda*, Albany, State University of New York Press, 2002 ; ou Timothy Longman, *Christianity and Genocide in Rwanda*, Cambridge U.P., 2010. Et je suis resté attentif à ne pas oublier, à l'arrière-plan des enquêtes localisées, le grand récit « national » ou préfectoral du génocide.

Mais à travers ce choix de travaux, il s'agit précisément de montrer en quoi le changement de focale permet non de voir autre chose, mais, me semble-t-il, de voir mieux, c'est-à-dire de donner des explications plus satisfaisantes à ce qui s'est passé durant les mois d'avril à juillet 1994 dans ce pays (pour synthèse en forme de revue de littérature, on pourra lire Alette Smeulers et Lotte Hoex, « Studying the Microdynamics of the Rwandan Genocide », *British Journal of Criminology*, vol. 50, n° 3, 2010, p. 435-454). Enfin, l'échantillon retenu vise aussi à rendre hommage, de la part d'un non-spécialiste, à l'engagement de jeunes chercheurs dans des investigations empiriques approfondies autour d'un objet de recherche « lourd » et sur un terrain difficile à de multiples égards.

Quelques mots, encore, pour présenter ces travaux. La moitié des auteurs retenus ont soutenu leur thèse dans un département de science politique (Scott Straus, Lee Ann Fujii, Omar McDoom, Jean-Paul Kimonyo). Emmanuel Viret et Hélène Dumas sont historiens de formation. Philip Verwimp et Bert Ingelaere ont soutenu dans un département de socio-économie du développement. Charles Mironko en anthropologie. Ce serait néanmoins faire fausse route que de les réduire à une attache disciplinaire : chacun d'eux a mobilisé des outils autant que des traditions analytiques piochant dans l'ensemble de la littérature consacrée aux violences de masse. Pour le dire simplement, tous ont fait des sciences sociales au sens plein du terme.

Ceux dont les enquêtes sont les plus précoces (Kimonyo, Mironko, Verwimp, Straus, McDoom) ont mené leurs investigations pour l'essentiel entre 1998 et 2004, soit avant la généralisation des tribunaux populaires Gacaca, en réalisant souvent des entretiens en prison avec des *perpetrators* condamnés ou, le plus souvent, en attente de jugement. Les enquêtes les plus tardives, au contraire (Dumas, Ingelaere), ont fait reposer la plus grande part de leurs analyses sur le matériau tiré des observations des procès « sur l'herbe » qui se sont tenus dans tout le Rwanda entre 2006 et 2012 (mais dès 2003 dans 108 secteurs « pilotes »).

On peut enfin les différencier selon le type de sources et de méthodes principalement utilisées, même si tous développent des enquêtes multiméthodes avec toujours, au minimum, des entretiens auprès des victimes comme des bourreaux : Kimonyo et Viret donnent la préférence à l'analyse documentaire dans le cadre d'un raisonnement historique ; Mironko, Fujii et Dumas s'appuient préférentiellement sur une démarche par exemplification sur la base de témoignages oraux et d'observations ethnographiques ; même s'ils réalisent eux aussi de nombreuses interviews, McDoom, Straus, Verwimp et Ingelaere privilégient la logique des variables à partir de l'analyse statistique d'entretiens standardisés, de questionnaires, voire de bases de données produites par d'autres. Straus et Verwimp utilisent ainsi tous les deux le recensement des 60 000 morts de la

préfecture de Kibuye réalisé par l'association mémorielle Ibuka. Verwimp revisite par ailleurs une enquête menée auprès de 1 248 ménages paysans entre 1989 et 1992 par un chercheur de Michigan State University pour le département statistique du ministère de l'Agriculture rwandais. Il est parvenu à retrouver les questionnaires originaux et travaille sur 352 d'entre eux, en retournant enquêter sur le devenir de ces ménages avant, pendant et après le génocide (voir P. Verwimp, « An Economic Profile of Peasant Perpetrators of Genocide. Micro-Level Evidence from Rwanda », *Journal of Development Economics*, vol. 77, n° 2, 2005, p. 297-323).

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN NOMBRE DE VICTIMES DU GÉNOCIDE (p. 124)

La question du nombre de personnes tuées durant le génocide est l'objet d'une longue discussion. Suivant les publications, on rencontre des chiffres qui vont du simple au double dans une fourchette comprise entre 500 000 et 1 million de Tutsi assassinés — ce dernier chiffre, désormais officiel, étant repris dans d'innombrables publications, mais aussi par des institutions comme le Tribunal pénal international pour le Rwanda ou l'Holocaust Memorial Museum de Washington.

Une des estimations les plus souvent rappelées — autour de 500 000 victimes —, longtemps considérée comme la plus solide, a été proposée par Alison des Forges et ses collaborateurs dans l'ouvrage pionnier, publié en 1999, qui rassemble les résultats d'investigations menées sur place entre la fin 1994 et 1998[1]. La méthode utilisée par l'équipe est la suivante. La population des Tutsi vivant au Rwanda en 1994 est estimée, à partir d'une extrapolation (3 % de croissance annuelle) des données du dernier recensement existant, celui de 1991, à 657 000 personnes. Celle des survivants à 150 000 individus. En soustrayant ces derniers de la population initiale, les auteurs parviennent au total de 507 000 tués, soit 77 % des vivants de début 1994. La même méthode est reprise par Gérard Prunier avec des évaluations plus hautes : 930 000 Tutsi en 1994 (12 % de la population), et seulement 130 000 survivants. Il avance ainsi un total, souvent repris depuis, de 800 000 disparus, 84 % de l'ensemble[2].

Pour éviter l'incertitude de cette double estimation, l'autre axe de travail consiste à compter les morts plutôt que les vivants. Le ministère de l'Administration locale, de l'Information et des Affaires sociales a rendu public, en 2002, un rapport sur le dénombrement des victimes réalisé à partir d'une enquête menée en juillet 2000, par les autorités locales, auprès des rescapés du génocide, de leur famille ou du voisinage dans le cas où la famille tutsi avait entièrement disparu — 1 825 agents recenseurs sont recrutés au niveau des cellules pour passer un court questionnaire, encadrés par 724 « contrôleurs communaux » et 60 « superviseurs » préfectoraux. Au total, ce travail conduit à enregistrer 1 074 017 déclarations de décès de « victimes du génocide », parmi lesquelles un peu plus de 998 000 seraient tutsi, d'où le chiffre généralement donné de 1 million de victimes. Le rapport gouvernemental précise toutefois que 934 218 personnes (parmi lesquelles 93,7 % de Tutsi, soit environ 875 000 individus) ont fait l'objet d'une identification individuelle plus précise à partir des informations contenues dans le questionnaire — nom, sexe, âge au décès, activité exercée, date, lieu et modalités de la mort. Les données recueillies sont ventilées par préfecture et par commune[1].

À ces difficultés qu'on dira « techniques » (quelle est la taille de la population ciblée par les génocidaires ? combien sont les morts et les survivants ?), il faut en ajouter d'autres, là encore propres à toute opération de dénombrement, mais qui prennent une sensibilité particulière dans le cas présent. Qui doit-on compter, autrement dit comment définit-on une victime du génocide ? Plus encore, dans quelles limites temporelles compte-t-on, autrement dit à quelles dates considère-t-on que le génocide débute et prend fin ? Autant d'enjeux qui, parce qu'ils renvoient aux politiques mémorielles du gouvernement en place et, plus encore, à la question de savoir s'il faut intégrer au processus les morts hutu tués par les forces du FPR dans la période 1994-1999, font l'objet de lourdes controverses.

Il serait pourtant exagéré de ne rien conclure de plus précis qu'une fourchette allant de 500 000 à 1 million de victimes. D'abord, le travail d'Omar McDoom permet d'avancer que le recensement gouvernemental des morts surestime l'ampleur des disparitions. L'auteur montre en effet que si l'on avance, fourchette haute reprise à Prunier, que les Tutsi représentaient 12 % des Rwandais en 1994[2] (le recensement officiel de 1991 donne un taux de 8,4 %), alors les données officielles collectées par l'enquête gouvernementale de 2002 indiqueraient que 102 % de la population tutsi vivante en 1994 auraient été tués, ce pourcentage grimpant même, par exemple, à 106,8 % pour la préfecture de Butare (193 776 tués recensés pour une population corrigée de 181 382 personnes), 108,8 % pour Gikongoro, ou 142 % pour Byumba[3].

Pour solidifier ce constat, Omar McDoom comme la démographe

1. Human Rights Watch, FIDH, Alison Des Forges (dir.), *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit.
2. G. Prunier, *The Rwanda Crisis*, *op. cit.*, p. 284.

1. République rwandaise, ministère de l'Administration Locale, de l'Information et des Affaires sociales, *Dénombrement des victimes du génocide. Rapport final*, Kigali, novembre 2002 (en ligne).
2. G. Prunier évalue la population tutsi à 930 000 individus en 1994, 12 % du total, en appliquant un taux de croissance de 3,2 % aux données du recensement de 1991 (*Rwanda, 1959-1996. Histoire d'un génocide*, éditions Dagorno, 1997, p. 315).
3. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 313 (tab. 7.6).

Marijke Verpoorten ont tous les deux fait la démonstration que les Tutsi avaient bien été sous-évalués dans le recensement de 1991[1]. Leur méthode a consisté à comparer les données déclaratives nationales à celles des statistiques tenues par les administrations locales dans trois préfectures : Gikongoro pour Verpoorten, Butare et Ruhengeri pour McDoom. Les résultats convergent : le pourcentage d'individus tutsi est toujours sous-évalué dans les recensements par rapport aux comptages de la surveillance administrative, les enquêtés ayant intérêt à se déclarer hutu pour échapper à la discrimination, de même que les autorités à minimiser la part des Tutsi pour éviter d'augmenter les quotas dans les écoles ou les emplois publics.

En s'appuyant sur l'analyse de données locales datant de 1983 dont il dispose pour les 11 préfectures, McDoom avance, de façon convaincante, un pourcentage national de 10,5 % de Tutsi dans la population début 1994, soit 722 000 individus (contre 645 000 dans l'hypothèse 8,4 % du recensement de 1991). Ensuite l'auteur, à la différence de ses collègues, ne retranche pas une estimation du nombre de survivants, mais tente de mesurer un taux de mortalité. À partir des données des procès pilotes Gacaca collectées dans 87 cellules des deux préfectures où il enquête, il estime à 75 % la part moyenne des disparus (de fait très variable d'un secteur à l'autre), et conclut ainsi que le nombre de morts oscille entre 475 000 et 531 000 selon que l'on retient l'hypothèse 1991 ou celle, corrigée, de 1994[2].

Sa collègue, elle, observe un écart plus grand dans la préfecture de Gikongoro : alors que le recensement de 1991 indique une proportion de 12,8 % de Tutsi dans la région, les données locales la font monter à 17,5 %. En retenant cette hypothèse d'un sous-dénombrement d'environ 40 % étendu au niveau national, Verpoorten aboutit à une population de 913 600 Tutsi en juillet 1994 (11,8 % de la population rwandaise), soit, en retranchant 150 000 survivants, un total de 763 600 victimes, ou 83,6 % de disparitions. Mais l'auteure précise que l'écart local / national de 40 % observé pour Gikongoro est probablement moindre dans les préfectures où les Tutsi sont moins nombreux, ce que confirme le travail de McDoom. Dans le tableau (tab. 7.7, p. 318) comparant les données locales de 1983 aux recensements nationaux pour l'ensemble des 11 préfectures du pays, seules deux d'entre elles, Kibuye et Gikongoro, montrent des écarts de 6 points ou plus entre statistiques locales et recensement national. En conclusion de son travail, M. Verpoorten avance alors une hypothèse de 10,1 % de Tutsi en 1991, soit 717 300 individus. Dans ce cadre, le nombre

1. Marijke Verpoorten, « Le coût en vies humaines du génocide rwandais : le cas de la province de Gikongoro », *Population*, vol. 60, n° 4, 2005, p. 401-439.

2. O. McDoom, *The Micro-Politics of Mass Violence*, *op. cit.*, p. 318 (tab. 7.7), p. 320 (7.8) et 324.

de victimes est cette fois estimé à 632 900, ce qui représente un taux de mortalité de 80,8 %.

La comparaison entre les études de M. Verpoorten et O. McDoom invite à souligner la convergence de leurs résultats. Celle-ci est depuis confirmée par les travaux réunis dans un « forum » lancé par Jens Meierhenrich et le *Journal of Genocide Research*, et conclut par André Guichaoua[1]. Le numéro, paru en 2020, rassemble des contributions des mêmes Verpoorten et McDoom (qui revoient à la marge leurs conclusions antérieures), ici accompagnés de Damien de Walque, économiste de la Banque mondiale[2], Roland Tissot, historien et démographe, et un trio de quantitativistes composé de David Armstrong, Christian Davenport et Allan Stam. Chacun des auteurs développe sa propre méthodologie pour parvenir à établir un nombre absolu de victimes ou, pour D. de Walque, une mortalité relative. Je renvoie aux textes eux-mêmes pour une présentation détaillée. Reste, et c'est le plus important ici, que les auteurs parviennent tous à des estimations à la fois proches les unes des autres et, il faut le noter, bien inférieures au chiffre gouvernemental de 1 million de Tutsi tués. Quelle que soit la méthode privilégiée par chacun (se fonder sur les déclarations des proches dans l'enquête officielle menée en 2000 pour de Walque, établir une moyenne à partir de six sources différentes pour Armstrong, Davenport et Stam, ou encore étendre la période à l'après-génocide, inclure les morts hutu et estimer les effets du génocide sur la natalité pour Tissot), les conclusions convergent pour établir un nombre de morts tutsi durant les cent jours entre avril et juillet 1994 compris entre 500 000 et 700 000 personnes, soit entre 70 et 80 % de ceux qui vivaient dans le pays à la veille de la catastrophe.

SUR L'ÉTUDE DE « L'OPINION PUBLIQUE SOUS LE NAZISME » (CHAP. 5, p. 230)

On ne peut ici revenir en détail sur les avancées, débats et impasses de cette sous-spécialité qu'est l'histoire de « l'opinion publique sous le nazisme ». Elle consiste notamment à « faire parler le silence », éternel débat du « qui ne dit mot consent », pour savoir, tâche impossible, s'il doit être interprété comme de l'indifférence ou de la « complicité passive » (sur les impasses et dépassements, voir Geoff Eley, « Hitler's Silent Majority? Conformity and Resistance under the Third Reich », *Michigan Quarterly Review*, vol. XLII, n° 2, 2003, p. 389-425, et n° 3,

1. Forum « Calculating Mortality in the Rwandan Genocide », *Journal of Genocide Research*, vol. 22, n° 1, 2020, p. 72-141.

2. Damien de Walque et Philip Verwimp, « The Demographic and Socio-Economic Distribution of Excess Mortality during the 1994 Genocide in Rwanda », *Journal of African Economies*, vol. 19, 2010, p. 141-162.